

DES PAYSANS CONTRE LA MER. POLDÉRISATION ET DRAINAGES DES TERRES HUMIDES SUR LE LITTORAL DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL AU MOYEN ÂGE (XIE-XVE SIÈCLES)

Marie Casset

Association Les Annales de Normandie | « [Annales de Normandie](#) »

2011/1 61e année | pages 75 à 106

ISSN 0003-4134

ISBN 9782902239252

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-annales-de-normandie-2011-1-page-75.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association Les Annales de Normandie.

© Association Les Annales de Normandie. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Des paysans contre la mer. Poldérisation et drainages des terres humides sur le littoral de la baie du Mont Saint-Michel au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles)

MARIE CASSET*

LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL a fait et fait encore couler beaucoup d'encre dans tous les domaines de l'écrit : romans, romans policiers, ouvrages d'historiens anciens comme récents, sérieux comme fantaisistes et surtout ouvrages de sédimentologues, écologues et géologues, particulièrement excités par le contexte exceptionnel de cette baie et la gageure scientifique que représente l'élucidation de son colmatage sédimentaire. L'état actuel de ce territoire de 500 km², ce fjord en rond comme le désigne une saga scandinave¹, est le résultat d'une sédimentation d'origine marine commencée il y a 7 000 ans, bien étudiée pour les périodes antérieures au IX^e siècle et les périodes les plus récentes, les XVII^e-XX^e siècles². Ces travaux ont également bien repéré les divagations des cours estuariens des petits fleuves côtiers (Couesnon, Sée, Sélune) depuis le XVIII^e siècle jusqu'à la canalisation du Couesnon au milieu du XIX^e siècle. En revanche, un questionnement critique sur le cours des fleuves pour les périodes antérieures n'a jamais été entrepris et cette lacune de la recherche laisse penser que la situation récente vaut pour le Moyen Âge.

* Université de Bretagne-Sud, Centre Michel de Boüard, CRAHAM, UMR 6273.

1 Au XIII^e siècle, Snorri Sturluson dans la *Olaf saga helga* raconte comment Olaf et Lömaïr ont pillé Dol à la demande de Richard de Normandie et cite deux scaldes amis du roi dont les *Vikingavisur* évoquent une bataille livrée dans le *Hringsfjördr*, le fjord en rond, cité dans J. RENAUD, *Les Vikings et la Normandie*, Rennes, Ouest-France, 1989, p. 99. Le tracé de la ligne des 10 mètres d'altitude (fig. 1) éclaire bien cette formule tout comme la grande ouverture de l'estuaire ancien du Couesnon et les irrégularités du littoral oriental.

2 L. LANGOUET et M.-T. MORZADÉC-KERFOURN (dir.), *Baie du Mont Saint-Michel et marais de Dol. Milieux naturels et peuplements dans le passé*, Cahiers du CERAA, 1995 ; C. BONNOT-COURTOIS, B. CALINE, A. L'HOMER, Y. MARCHAND, J. LE RHUN, B. TESSIER, *La baie du Mont-Saint-Michel et l'estuaire de la Rance : environnements sédimentaires, aménagements et évolution récente*, 2002, Paris, Bulletin des Centres de recherches exploration-production Elf-Aquitaine. Mémoire, 26 ; C. BONNOT-COURTOIS, J.-E. LEVASSEUR et J. LE RHUN, « Morphodynamique du front des schorres en baie du Mont Saint-Michel » dans J. MALEZIEUX (dir.), *Le milieu littoral*, Paris, CTHS, 2002, p. 81-94.

Les historiens et en particulier les médiévistes ont ignoré la baie et le Couesnon a été une véritable frontière. Ces 50 dernières années n'ont produit, en ce qui concerne la rive normande, que de rares travaux sur les paroisses et la poldérisation au XVIII^e siècle, sur les salines au XIX^e siècle³. Dans un travail collectif déjà ancien sur le marais de Dol et son littoral qui réunissait archéologues, historiens et géologues-sédimentologues, André Chédeville exposait rapidement à partir des seules sources écrites médiévales l'assèchement du marais de Dol et la poldérisation sur le littoral breton entre le XI^e et le XV^e siècle⁴. Ce silence des historiens bretons comme normands est généralement justifié par les lacunes des sources écrites médiévales, la disparition quasi totale des archives des grandes seigneuries laïques (seigneurs de Dol-Combours, ducs de Bretagne) et ecclésiastiques (abbayes normandes du Mont Saint-Michel, de Saint-Étienne de Caen et de Montmorel, abbayes bretonnes de la Vieuville et de Saint-Georges-de-Gréhaigne, Église de Dol) possessionnées sur le littoral.

Le défaut de sources concernant la mise en valeur des territoires n'est cependant pas total, nous le verrons, et il n'est en outre pas propre à nos régions ; ailleurs, les chercheurs insistent sur ces silences des archives médiévales alors que la documentation moderne est beaucoup plus bavarde⁵.

Il faut donc travailler autrement comme cela a été fait pour des sites littoraux et fluviaux où l'interaction des hommes et des éléments a été disséquée⁶. Il faut

3 F. LAMOTTE, *Huit paroisses de la baie du Mont Saint-Michel au XVIII^e siècle. Société et économie*, DES de l'université de Caen, 1967, (Arch. dép. Manche, 8 J 16) ; C. LALANNE-SILLARD, *Terre vaine, terre convoitée : les tentatives d'aménagement de la baie du Mont Saint-Michel (1757-1817)*, mémoire de master 1, université de Caen, 2004-2005 ; A. L'HOMER et C. PICQUOIS, *Baie du Mont Saint-Michel. Les anciennes salines*, Laval, Siloë, 2002.

4 A. CHÉDEVILLE, « La mise en valeur des marais de Dol : le témoignage des textes », dans L. LANGOUET et M.-T. MORZADÉC-KERFOURN (dir.), *Baie du Mont Saint-Michel et marais... op. cit.*, p. 101-109.

5 J.-L. ABBÉ et B. JAUDON, « Enjeux et gestion des milieux humides. Les étangs asséchés de la vallée de l'Hérault au cours du dernier millénaire », *Annales du Midi*, 257, 2007, p. 27-40.

6 É. ZADORA-RIO, « Aménagements hydrauliques et inférences socio-politiques : études de cas au Moyen Âge », dans J. BURNOUF et P. LEVEAU (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture, actes du colloque du même nom (Aix-en-Provence, 2001)*, Paris, CTHS, Archéologie et Histoire de l'Art, 19, 2004, p. 387-393 ; J.-L. SARRAZIN, « Le littoral poitevin (XI^e-XIII^e siècles). Conquête et aménagement », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest (Anjou, Maine, Touraine)*, 99, 1992-1, p. 13-31 et 99, 1992-2, p. 117-130 ; S. LEBECQ, « De la Flandre au Danemark : formes de l'occupation et de l'activité humaines dans les contrées riveraines de la mer du Nord (milieu du X^e-milieu du XI^e siècle) », dans P. BONNASSIE et P. TOUBERT (dir.), *Hommes et Sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, Toulouse, PUM, 2004, p. 113-135 ; J.-L. ABBÉ, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XI^e-XIV^e siècles)*, Toulouse, PUM, 2006 ; V. CARPENTIER, « Les pieds dans l'eau. Aspects de l'exploitation du littoral à l'embouchure de la Dives au Moyen Âge », dans É. BARRE, É. RIDEL et A. ZYSBERG (dir.), *Ils vivent avec le rivage : pêche côtière et exploitation du littoral*, actes du colloque du Musée maritime de l'île de Tatihou (juin-juillet 2000), Caen, CRHQ, 2005, p. 93-106 ; C. DELIGNE, « La vallée de la Scarpe inférieure aux XII^e et XIII^e siècles. Aménagement et gestion des eaux », dans *La dynamique des paysages protohistoriques, médiévaux et modernes, XVII^e rencontres d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes*, Sophia-Antipolis, éditions APDCA, 1997, p. 231-243 ; F. BRUMONT (dir.), *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Actes des XXVIII^e Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran (septembre 2006), Toulouse, PUM, 2008.

reprendre les textes contemporains du travail des hommes et approfondir les formules, certes peu nombreuses, qui informent clairement à la fin du XII^e siècle sur un processus de conquête et de mise en valeur agricole d'herbus (*viridaria*) et de la création de nouvelles paroisses dans un contexte de croissance démographique attesté, en Europe occidentale, depuis le X^e siècle au moins. Il ne faut pas hésiter à puiser dans les sources modernes écrites comme cartographiques dont nous verrons la grande richesse pour le sujet qui nous retient.

Les observations et hypothèses qui suivent s'insèrent dans le travail de la Zone Atelier, « La baie du Mont Saint-Michel et ses bassins versants », sous la responsabilité de Jean-Claude Lefeuvre du laboratoire Sciences de la Vie et Environnement de l'université de Rennes 1, et unissent dans un même espace de réflexion les rives à l'est et à l'ouest du Couesnon⁷. Il nous faudra beaucoup de patience et d'imagination raisonnée pour appréhender les formidables mutations des espaces littoraux anthropisés qui sont intervenues en trois grands épisodes successifs depuis les XI^e-XII^e siècles, où chacun modifie voire anéantit les agencements précédents. L'évaluation de la situation au Moyen Âge ne peut s'effectuer qu'en remontant le temps. La conjugaison des sources médiévales parcimonieuses avec les informations fournies par les sources modernes (cartes et plans, dossiers d'aménagements et dossiers judiciaires) et les données issues des recherches naturalistes en particulier sédimentologiques, permet d'évaluer jusqu'à un certain point l'état du littoral à partir du XII^e siècle.

CONTEXTE ACTUEL ET OUTILS DE LA RECHERCHE

L'état actuel du trait de côte (carte 1)

L'état actuel du trait de côte de la baie juxtapose des formations d'origine sédimentaire ou anthropique, ponctuées d'affleurements rocheux plus ou moins marqués, le massif de Carolles, les schistes du Mont Manet, du Grouin du sud, de la Roche-Torin, de Château-Richeux et du massif de Cancale⁸.

De Saint-Benoît à la chapelle Sainte-Anne, un double cordon littoral coquillier s'est mis en place entre le VI^e et le XI^e siècle sur le rebord de la cuvette du marais de Dol, qui porte aujourd'hui un chapelet de sites d'habitat, attestés depuis au moins le XII^e siècle et fréquentés voire occupés bien antérieurement. Une *Vie de saint Malo* rédigée vers 870, rapporte un miracle qui se déroule à

7 Je remercie Alain Radureau des longues et fructueuses discussions que nous avons menées ensemble dans lesquelles j'ai beaucoup apprécié sa compréhension du Moyen Âge.

8 Le travail qui suit ne concerne que la partie orientale de la baie entre Saint-Benoît et les falaises de Champeaux, en particulier les zones estuariennes du Couesnon, de la Sée et de la Sélune.

Cherrueix⁹. L'auteur de la *Vie de saint Samson* qui écrit au milieu du IX^e siècle, fait débarquer son héros à l'embouchure du Guyoult¹⁰. On ignore s'il s'agit de l'embouchure actuelle au Vivier ou bien de l'embouchure primitive au niveau de Saint-Benoît-des-Ondes¹¹. Par endroits, des interruptions servent d'exutoires aux fleuves venant de la cuvette du marais de Dol.

C'est le lieu de signaler qu'aucune source médiévale ni aucun indice archéologique ne permettent d'affirmer qu'au XI^e siècle, les ducs de Bretagne auraient fait aménager une digue sur ces cordons. Mais des interventions humaines ponctuelles sont probables qui auraient consolidé les cordons jusqu'à leur donner ce trait continu et ferme, apte à accueillir des installations. L'archéologie et la relecture des sources écrites démontrent depuis peu que des entreprises, qui étaient considérées comme relevant des décisions d'une autorité centrale forte, ont été le résultat de travaux individuels menés par les riverains qui, dans la Flandre des X^e et XI^e siècles par exemple, ont laissé leurs noms aux digues¹². On considère aussi que les turcies de la Loire, attestées pour la première fois dans les textes entre 1060 et 1100, sont le résultat d'entreprises locales menées par des riverains du fleuve. Stéphane Lebecq démontre également comment les terpens habités de la Frise sont nés de buttes naturelles rehaussées à plusieurs reprises au haut Moyen Âge par leurs occupants éleveurs sur les prés-salés¹³. Dans ces zones aux alentours de l'an mil, des digues individuelles protègent des exploitations isolées ; plus tard, ces digues sont reliées les unes aux autres sans doute sous l'autorité du comte. Ce n'est qu'au XII^e siècle que des pratiques d'endiguement offensif débouchent sur la création de véritables polders¹⁴. Le littoral poitevin entre la baie de Bourgneuf au nord et celle de l'Aiguillon au sud a connu les mêmes entreprises individuelles ou collectives de construction de digues sur des schorres, entreprises signalées, à la fin du XIII^e siècle et au XIII^e siècle, au détour d'un acte de donation ou d'un dossier judiciaire¹⁵.

De la chapelle Sainte-Anne au Pas-au-Bœuf, légèrement en avant et parallèlement à la falaise morte du massif de Saint-Broladre, la « digue de la Duchesse

9 BILI, *Vie de saint Malo, évêque d'Alet*, G. LE DUC (éd.), Dossiers du CERAA, B, 1979, p. 250-251.

10 Il s'agit de la *Vita VIIa* rédigée à Dol, P. FLOBERT, *La vie ancienne de saint Samson de Dol*, Paris, CNRS, 1997, p. 38-40.

11 L. LANGOUET et M.-T. MORZADÉC-KERFOURN (dir.), *Baie du Mont Saint-Michel et marais...*, *op. cit.*, p. 33-47.

12 É. ZADORA-RIO, « Aménagements hydrauliques et inférences socio-politiques : études de cas au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 387-393.

13 S. LEBECQ, « L'homme au péril de l'eau dans les plaines littorales des anciens Pays-Bas au début du Moyen Âge », dans B. BENNASAR (dir.), *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, PUM, 1996, p. 27-59.

14 D. TYS, « La formation du littoral flamand et l'intervention humaine », dans L. VERSYLPE (dir.), *Villes et campagnes en Neustrie*, Actes des XXV^{es} Journées Internationales d'Archéologie Mérovingienne de l'AFAM (Tournai, 2004), Montagnac, 2007, p. 211-219.

15 J.-L. SARRAZIN, « Le littoral poitevin (XI^e-XIII^e siècles). Conquête et aménagement », *op. cit.* Schorre : partie de l'estran qui n'est recouverte que par les marées de fort coefficient.

Anne » se déploie, irrégulière et sinueuse sur le bord extérieur de la cuvette du marais de Dol. Cette dénomination aurait récemment remplacé l'appellation ancienne « digue de Bretagne » et il faut pour le moment, par manque de sources, en particulier archéologiques, renoncer à en attribuer la construction à la duchesse Anne de Bretagne au tournant des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. Le trajet de la digue est ponctué plus ou moins exactement par des buttes allongées plus élevées que l'altitude des polders qui se situe à 7-9 mètres, aux Quatre Salines (11-12 mètres), aux Grevettes (11 mètres) et au Pas-au-Boeuf (10 mètres). Ces hauteurs auraient pu servir de points de fixation dans un contexte médiéval qui sera exposé plus loin.

Au nord et à l'est de la digue, 2 800 ha de polders dédiés à l'agriculture maraîchère ont été aménagés entre 1850 et 1934. Ces espaces de très faible altitude, quadrillés de digues et de drains, sont ponctués d'un habitat dispersé assez lâche, désigné le plus souvent par des anthroponymes qui datent de la récente mise en valeur¹⁶. On y repère cependant, liés à la face extérieure de la digue, quelques lieux-dits très anciennement mentionnés et leur origine romane dénote une création postérieure à la disparition du breton parlé dans toute cette région à partir de la fin du ^{xi}^e siècle : Paluel et Mauny indicateurs de zones palustres, Saint-Louis et les Quatre Salines, le Pas-au-Boeuf. Ces habitats sont rattachés aux communes de Saint-Broladre et Saint-Marcen à l'ouest et majoritairement à la commune de Roz-sur-Couesnon dont les chefs-lieux sont installés au bord de la falaise morte, sur le plateau qui surplombe les zones basses du marais de Dol.

Entre l'estuaire du Couesnon et celui de la Sélune, au pied des hauteurs de Moidrey, Beauvoir, Ardevon, Huisnes, Courtils et Céaux se déploient des polders aménagés au ^{xix}^e siècle. Des travaux considérables les ont protégés des divagations des fleuves : régularisation définitive du Couesnon dans un cours sud-nord rectiligne en 1863, digue est-ouest accrochée à la Roche-Torin, détournement de la Guintre vers l'est et du ruisseau d'Ardevon vers le Couesnon à l'ouest¹⁷.

Sur la rive orientale, depuis Saint-Jean-le-Thomas au pied de la falaise de Champeaux jusqu'au droit de Genêts se déploie un long cordon dunaire orienté nord-sud terminé par le Bec d'Andaine, parallèle à un littoral ancien dont il est séparé par une zone basse de colmatage, occupée par des herbages et drainée par un cours d'eau quasiment rectiligne, la Claire Douves, sur lequel se gref-

¹⁶ Polders Frémont, Monod, Bertrand, André, Taigny, Camus, Mosselman...

¹⁷ C. LARSONNEUR, « La baie du Mont Saint-Michel » dans M. BAYLE, P. BOUET et alii, *Le Mont Saint-Michel. Histoire et imaginaire*, Paris, Anthèse, 1998, p. 11-14.

fent des drains perpendiculaires. Ce cordon est l'objet d'un recul spectaculaire évalué à 250 m depuis le milieu du ^{xx}^e siècle¹⁸.

Du Bec d'Andaine à Hirel, dans la zone estuarienne de la Sée et de la Sélune et en avant des cordons littoraux et des polders, les zones recouvertes seulement aux marées de vive-eau sont colonisées par les herbous, sillonnés par des chenaux naturels, les « criches », herbous constitués d'une végétation de plantes halophiles dont l'extension colonise le développement horizontal de la sédimentation marine. L'extension des herbous a fait l'objet de calculs récents qui évaluent une progression moyenne de 20 ha par an avec des avancées et des reculs particulièrement notables dans le havre de Genêts¹⁹.

Les déplacements, certes réduits, de la Sée et de la Sélune dans la zone estuarienne au droit de Genêts et de Saint-Léonard, fournissent des exemples de la puissance des cours d'eau beaucoup plus destructeurs que la mer. On verra plus loin les ravages des fleuves à l'époque moderne, mais signalons dès maintenant l'ampleur des destructions dans un laps de temps très court. En mai 1778, un rapport sur les digues du marais de Dol rapporte que près du hameau de Paluel, le Couesnon a emporté en deux jours deux journaux de terre (environ 1,8 hectares)²⁰.

Ce survol très rapide du littoral actuel de la baie est suffisant pour démontrer que les archives visibles du sol médiéval, c'est-à-dire les traces laissées par les aménageurs, ont largement disparu ; le trait de côte actuel est en grande partie issu des grands travaux des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles.

État documentaire

Si le paysage actuel du littoral ne conserve que très peu d'indices directement perceptibles de l'anthropisation médiévale²¹, les données fournies par les sources écrites méritent d'être scrutées plus attentivement qu'elles ne l'ont été jusqu'à aujourd'hui.

18 *Normande et Bretonne, la baie du Mont Saint-Michel*, compte rendu de la sortie de la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne (23-05-2004), <http://www.sgmb.univ-rennes1.fr/DOSSIERS/activites/textes/CRMTSM.htm>, consultation le 15-05-2006, p. 6.

19 En 50 ans, entre 1947 et 1996, ils ont progressé de 68 ha à l'est du Couesnon entre la digue d'accès au Mont Saint-Michel et la Roche-Torin et de 173 ha à l'ouest du Couesnon entre la chapelle Sainte-Anne et le Couesnon en avant des polders. En 30 ans, de 1947 à 1978, leur extension horizontale a gagné entre 200 et 400 m à la Laronnière et au droit du Vivier, C. BONNOT-COURTOIS, B. CALINE, A. L'HOMER, Y. MARCHAND, J. LE RHUN, B. TESSIER (dir.), *La baie du Mont-Saint-Michel et l'estuaire de la Rance...*, op. cit., p. 59-60 et 81.

20 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4912.

21 Ce travail dédié aux entreprises de poldérisation caractérisées par la construction de digues et de fossés contre la mer évoquera rapidement quelques activités d'assèchement par des drains de zones humides d'eaux saumâtres plus ou moins reliées au flot marin.

Les sources médiévales

Il subsiste peu de choses des archives du Mont Saint-Michel pour ses dépendances normandes. Si le grand cartulaire contient les actes des donations à l'abbaye par les ducs de Normandie, les ducs de Bretagne et quelques grands et moins grands, les données topographiques ne sont pas aisément repérables pour le sujet et les lieux qui nous concernent. Au nord de Genêts, les actuels lieux-dits Poterel et les Hogues, à mi-pente de l'escarpement du littoral ancien au niveau de Dragey, sont des sites de salines attestées à la fin du XI^e siècle²². Des censiers, les dossiers de gestion des domaines de Beauvoir et d'Ardevon, ne subsistent que des bribes infimes pour l'année 1239 et la seconde moitié du XIV^e siècle, publiées par Lucien Musset en 1960 et 1963²³. Les archives disparues de la baronnie de Genêts, en particulier un censier de 1352, ont été partiellement utilisées par le chanoine Pigeon à la fin du XIX^e siècle²⁴. En revanche, il est étonnant que l'on n'ait jamais exploité les aveux et dénombrements remis aux rois de France et aux ducs de Bretagne par l'abbaye au XV^e siècle, pour ses domaines normands et bretons²⁵. L'aveu du prieuré de Mont-Rouault, donné par le duc de Bretagne Alain III en 1030, est particulièrement instructif pour l'espace qui nous retient²⁶. Le cœur du domaine est à l'écart du littoral sur le plateau, mais il possède, d'après l'aveu de 1473, une annexe agricole et salinière à un peu plus de trois kilomètres au nord du village, au Pas-au-Bœuf à l'ouest de Moidrey dans une grande intimité avec la digue. Le contexte topographique laisse entendre que l'abbaye contrôlait sans doute le passage à gué de l'estuaire du Couesnon, du Pas-au-Bœuf à Moidrey, au nord de Pontorson.

La collecte, pour les autres seigneuries possessionnées autour de la baie comme dans la basse vallée du Couesnon, n'est pas plus riche et l'état documentaire en est très hétérogène.

22 Cartulaire du Mont Saint-Michel, Bib. mun. Avranches, ms 210, f^o CVI. Voir aussi l'édition en fac similé, *Cartulaire du Mont Saint-Michel*, É. POULLE (dir.), Arcueil, Les Amis du Mont Saint-Michel, 2005.

23 L. MUSSET, « Les censiers du Mont Saint-Michel. Essai de restitution d'une source historique perdue », *Revue de la Manche*, t. 2, 1960, fasc. 8, p. 284-299 (p. 295). L. MUSSET, « Fragment d'un censier de l'abbaye du Mont Saint-Michel pour le manoir d'Ardevon (XIV^e siècle) », *Revue de la Manche*, t. 5, 1963, fasc. 18, p. 146-150.

24 É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie de Genêts-Tombelaine*, Avranches, Perrin, 1901, en particulier pages 101-103.

25 Aveu pour les biens en la vicomté d'Avranches, 1457 (Arch. nat., P 289⁴, n^o III^e XXXVIII et P 304 (D), f^o II^e III^e XII) ; aveu du fief de Céaux, 1462 (Arch. nat., P 1925¹, n^o 47571) ; aveu du fief de Céaux, 1479 (Arch. nat., P 289³, n^o II^e III^e XIII) ; aveu pour les baronnies d'Ardevon et de Genêts, 1484 (Arch. nat., P 289², LXXVIII ou II^e XIX) ; aveu du prieuré de Mont-Rouault (paroisse de Pleine-Fougères), 1473 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 873).

26 Mont-Rouault (commune de Pleine-Fougères, Ille-et-Vilaine) à l'ouest de Pontorson. Cartulaire du Mont Saint-Michel, Bib. mun. Avranches, ms 210, f^o 40-42, voir P. BOUET et O. DESBORDES (éd.), *Chroniques latines du Mont Saint-Michel*, Caen, PUC, 2009, p. 395-396. L'aveu de 1473 contient la déclaration d'une portion de terre de 80 journaux tenus par 20 paysans assujettis à des rentes en froment, en argent et en sel (44 ruches). Cet espace, non nommé en 1473, peut être identifié au territoire du Pas-au-Bœuf (paroisse de Saint-Georges-de-Gréhaigne) d'après le rentier de 1766 qui relève toujours des rentes en sel (Arch. dép. Manche, 206 J 52).

De la gestion du domaine de Vains-Saint-Léonard donné à l'abbaye Saint-Étienne de Caen par Guillaume le Conquérant en 1086 ne subsistent qu'un censier et un compte du milieu du ^{xv}^e siècle²⁷. 37 salines se déploient autour de la petite presqu'île rocheuse du Grouin du Sud aux lieux-dits Porteaux, le Port, la Motte et le Rivage.

Les archives, dont le cartulaire de l'abbaye cistercienne Saint-Sauveur et Notre-Dame de la Vieuville²⁸, fondée vers 1137, sont perdues, et sept donations concernant notre territoire d'observation ont été transmises par des copies et des notices conservées à la Bibliothèque nationale ou éditées par le mauriste Dom Morice au ^{xviii}^e siècle²⁹. De la même façon, les rares données concernant le prieuré de Saint-Georges-de-Gréhaigne, une dépendance de l'abbaye féminine Saint-Georges de Rennes, sont conservées dans le cartulaire de l'abbaye-mère et ont été largement utilisées par le chanoine Guillotin de Corson en 1880-1886, dans son monumental ouvrage sur les établissements ecclésiastiques de l'archevêché de Rennes³⁰.

La grande enquête de 1181 qui énumère les droits et biens des évêques de Dol dans leur diocèse laisse bien percevoir l'existence d'un paysage en pleine mutation, en particulier dans la zone basse au sud du cordon littoral dans le marais de Dol, au pied de la falaise morte de Saint-Broladre et Roz-sur-Couesnon³¹.

Le cartulaire de l'abbaye augustinienne de Montmorel, édité en 1878 avant sa destruction en 1944, contient onze actes de donation entre 1200 et 1240 particulièrement riches d'informations sur le processus de poldérisation et la création d'une nouvelle paroisse à Paluel³².

Quant à la voix des hommes de la terre, on ne l'entend que rarement à l'occasion d'arbitrages demandés au pouvoir central au ^{xv}^e siècle. Il s'agit d'actes de l'Échiquier de Rouen à la fin du ^{xv}^e siècle pour les paroissiens de Beauvoir et d'Ardevon en 1469³³ et des contestations adressées au duc de Bretagne par les paysans de Saint-Georges-de-Gréhaigne en 1417³⁴.

27 Arch. dép. Calvados, H 3602 et 3676.

28 Au sud-est de Dol, commune d'Épiniac (Ille et Vilaine).

29 H. GUILLOT, « Cartulaires médiévaux bretons », dans O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSE (dir.), *Les cartulaires*, actes de la table ronde (Paris 1991), Paris, École des Chartes, 1993, p. 339 ; Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, Osmont, 1742-1746, I, col. 596-597, 691-694, 726, 776, 884-885 ; A. DUFIEF, *Les cisterciens en Bretagne au ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles*, Rennes, PUR, 1997.

30 A. GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, 1880-1886 ; *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes*, P. LA BIGNÉ-VILLENEUVE (éd.), *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 9, 1875, p. 156, 234-235, 255-256.

31 J. ALLENOU, *Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre. Histoire féodale des marais, territoires et Église de Dol*, Paris, Champion, 1917.

32 Montmorel, commune de Poilley au sud-est d'Avranches (Manche), M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, Saint-Lô, 1878, p. 187-204.

33 Arch. dép. Seine-Maritime, 1 B 45.

34 Acte cité dans H. BOURDE de la ROGERIE, « La frontière de la Bretagne et de la Normandie près de la rivière du Couesnon », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 1914, XLIV, p. 299-347 (p. 341).

Quelques chroniques et œuvres littéraires ont été rédigées par des auteurs qui connaissaient bien la baie et son contexte topographique. Sans prétendre y trouver des informations qui n'étaient pas l'objet du travail des auteurs, on peut en extraire quelques données. La *Vie de saint Samson*, dans sa version du IX^e siècle, mentionne un *portus* sur le littoral breton à l'embouchure du Guyoult³⁵. Gardons-nous d'imaginer un port et des aménagements portuaires spécifiques, il s'agit plutôt d'un site soumis à une juridiction publique où les bateaux peuvent échouer en toute sécurité et moyennant une redevance. Dans la *Revelatio* rédigée au début du IX^e siècle³⁶, le contexte quasi paradisiaque de la baie pourrait relever de figures de style à contre-courant des topos habituels dans les récits de fondation. Une dernière chronique nous retiendra, la *Chronique universelle* de Gérard de Frachet qui ne manque pas de mentionner les accidents climatiques dont l'auteur a connaissance³⁷. À la date de 1244, il signale une grande tempête entre la Normandie et la Bretagne qui pousse la mer jusqu'à sept lieues à l'intérieur des terres et fait beaucoup de dégâts. Cette seule indication n'est pas suffisante pour généraliser les catastrophes climatiques, maritimes et fluviales dans la baie ; au contraire on y verrait bien plutôt son caractère exceptionnel³⁸.

Les sources modernes écrites et cartographiques

Le contexte topographique de la baie aux XVII^e et XVIII^e siècle, est largement documenté par des gros dossiers, dossiers judiciaires et enquêtes diverses menées par les autorités, abondamment alimentés de documents et de témoignages qui permettent un travail régressif pertinent. Les enquêtes sur les dégâts causés par les divagations du Couesnon comme celles qui sont entreprises sur le tracé de la frontière entre la Normandie et la Bretagne font appel à des pièces justificatives antérieures, aujourd'hui disparues, et à des témoins âgés qui rapportent leur expérience des déplacements du tracé des cours d'eau, en particulier dans la basse vallée du Couesnon, entre Saint-Georges-de-Gréhaigne et Pontorson³⁹. À partir du milieu du XVIII^e siècle, les riverains de la baie qui

35 P. FLOBERT, *La vie ancienne...*, *op. cit.*, p. 38-40.

36 P. BOUET, « La *Revelatio ecclesie Sancti Michaelis* et son auteur », *Tabularia* « Études », 4, 2004, p. 105-119 (20 juillet 2004).

37 Gérard de Frachet (c. 1205-1271), *Chronique universelle*, M. GUIGNAUT et N. de WAILLY (éd.), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. 21, Paris, 1855, p. 1-70 (p. 4).

38 Le recours aux chroniques pourrait sembler satisfaisant pour l'établissement d'une liste de catastrophes climatiques, mais certains traits propres à ce genre de récit obligent à beaucoup de circonspection : manque de localisation et d'étendue du phénomène, sélection des informations. Pour l'année 1244, la *Chronica Majora* de Mathieu Paris ne signale que des moissons abondantes, Mathieu Paris, *Chronica Majora*, H. R. LUARD (éd.), Londres, Longman, 1872-1883, vol. IV, p. 402.

39 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 H 287/3 ; H. BOURDE de la ROGERIE, « La frontière de la Bretagne et de la Normandie... », *op. cit.*, p. 345-347 ; R. CINTRE, « Les divagations du Couesnon et la contestation franco-bretonne à la fin du Moyen Âge », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, LXVII, 1989, p. 301-316 ; R. CINTRE, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge*, Pornichet, 1992 ; R. CINTRE, « Entre

contestent l'autorisation donnée par le roi à Quinette de la Hogue de poldériser des milliers d'hectares entre le Mont et le littoral, constituant des argumentaires destinés à démontrer que depuis le Moyen Âge l'estran d'herbus au droit de Moidrey, Beauvoir, Ardevon, Courtils, Céaux et Genêts n'est pas du domaine public maritime mais fut terre cultivée et habitée⁴⁰. Les démonstrations sont augmentées de plans, de cartes générales et de détail.

Les aveux et livres rentiers établis aux XVII^e et XVIII^e siècles pour les domaines côtiers de l'abbaye du Mont Saint-Michel, restés inexplorés, contiennent des données inattendues, en particulier le rentier très minutieux de la terre du Pas-au-Bœuf, dépendance du prieuré montois de Mont-Rouault⁴¹, dont les informations peuvent être comparées fructueusement avec celles, plus laconiques, de l'aveu de 1473 signalé plus haut. Ce document permet de restituer le paysage agricole au nord-est de la paroisse Saint-Georges-de-Gréhaigne.

À Moidrey en 1775, le conflit entre les trois décimateurs de la paroisse, le curé, les abbayes Saint-Georges-de-Gréhaigne et de Savigny, à propos du partage des dîmes, fait état d'un précédent accord intervenu en 1327 portant sur les dîmes « noales »⁴². Ces dîmes nouvellement imposées aux paroissiens sont un bon indicateur de terres récemment mises en valeur.

Deux documents cartographiques retiendront notre attention, qui ont été produits en 1699 et 1734 pour les autorités de la province de Bretagne dans le cadre de la lutte contre les assauts répétés des méandres du Couesnon contre la digue de Bretagne et les menaces qu'ils exercent à l'encontre des terres basses du marais de Dol⁴³. La carte de Cassini et le premier cadastre de la commune du Mont-Saint-Michel établi en 1814⁴⁴, complètent heureusement les données qui viennent d'être signalées dans le contexte d'un épisode renouvelé de la poldérisation.

Bretagne et Normandie, les problèmes de la frontière », dans *Bretons et Normands au Moyen Âge : rivalités, malentendus, convergences*, actes du colloque de Cerisy-la-Salle (2005), Rennes, PUR, 2008, p. 301-314.

40 Arch. nat., R¹ 32, dossier du prince d'Artois contre le projet de poldérisation par Quinette de la Hogue (cinq plans) ; Arch. nat., R¹ 428, dossier relatif au procès des grèves du Mont Saint-Michel (aveux du Mont Saint-Michel pour ses baronnies d'Ardevon et de Genêts en 1380, 1387 et 1457) ; C. LALANNE-SILLARD, *Terre vaine, terre convoitée...*, *op. cit.*

41 Arch. dép. Manche, 206 J 52 ; aveu de 1682, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2211, f° 87-92 et B 873.

42 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 H 288/1.

43 *Partie de carte du marais des Quatre Salines dépendant du comté de Combourg. Etat actuel et passé du lit de la rivière du Couesnon et des différents projets de digue et de pont en vue de la préservation du marais (1698-1699)*, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C Fi 1953 (12) ; *Carte particulière des côtes et partie des marais de Dol en Bretagne. Dédicée à nos seigneurs des États des pays et duché de Bretagne par leur tres humble serviteur J. J. Ruffet procureur et agent des habitants et généraux des paroisses et enclaves desdits marais (1734)*, BnF, Ge SH1 8E PF 44, div 2, p. 9.

44 Arch. dép. Manche, non coté.

Les chroniqueurs, annalistes, érudits et compilateurs aux XVIII^e-XIX^e siècles

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, on s'est beaucoup interrogé sur l'histoire ancienne de la baie et des hypothèses innombrables ont été émises sur les avancées et retraits de la mer, sur les forêts qui en auraient occupé l'espace, sur les voies de traverse est-ouest et sur une possible occupation humaine des terres aujourd'hui soumises à la marée. En 1891, le vicomte de Potiche en a présenté les grandes théories qui n'ignorent pas l'épisode médiéval mais n'en retiennent que l'existence de villages qui auraient été brutalement anéantis par la mer et le Couesnon dans ses divagations⁴⁵. De ces compilateurs, je retiendrai l'ouvrage de l'abbé Manet publié en 1829⁴⁶. On s'est beaucoup moqué de cette étude, n'y voyant que des élucubrations fantaisistes sans fondements⁴⁷, or certaines des affirmations et descriptions qu'il contient, recoupées par des informations fiables, sont largement utilisables. Ces travaux anciens sont à prendre avec d'extrêmes précautions ; toutefois les auteurs avaient accès à des sources aujourd'hui disparues, ils ont été témoins de phénomènes maritimes et fluviaux et leurs témoignages ne doivent pas être systématiquement rejetés. Cependant, leurs affirmations sans nuances doivent être vérifiées dans toute la mesure du possible et lorsque aucune vérification n'est possible il faut travailler autrement. En effet, les activités et événements bien attestés et décrits depuis le XVII^e siècle peuvent être utilisés pour comprendre et la conquête des terres cultivables comme les effets dévastateurs de la mer et des divagations des rivières.

Les érudits normands, Léopold Delisle et Émile Pigeon en particulier, nous donnent accès à des sources disparues, mais il s'agit le plus souvent de courts extraits isolés de leur contexte documentaire⁴⁸. Le chanoine Pigeon qui travaille sur les archives de la baronnie de Genêts conservées aux archives départementales de la Manche et disparues en juin 1944, ne les cite que de façon très dépouillée, sans aucune référence au type de document⁴⁹. Léopold Delisle qui extrait de nombreuses informations des documents à sa disposition, ne perçoit pas le mouvement de poldérisation mené par les abbés du Mont Saint-Michel⁵⁰.

45 Vicomte de POTICHE, *La Baie du Mont Saint-Michel et ses approches, création historique de la baie établie par l'archéologie, la géographie, l'histoire, la géologie ainsi que les voies romaines*, Paris, J. Lechevalier, 1891. À la fin du XIX^e siècle, la disparition des villages à l'ouest du Couesnon est attribuée par certains géologues à un affaissement du sol qui favorise l'invasissement marin à partir des XIII^e-XIV^e siècles (P. LEBESCONTE, « Époque et mode de formation du détroit du Pas-de-calais. Modifications subies par le littoral depuis l'origine du détroit jusqu'à nos jours », *Association française pour l'avancement des sciences*, 1900, p. 597-606).

46 Abbé MANET, *De l'état ancien et de l'état actuel de la Baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale et des marais de Dol et de Châteauneuf*, Saint-Malo, 1829.

47 F. DUINE, *Histoire civile et politique de Dol de Bretagne jusqu'en 1789*, Paris, Champion, 1911.

48 L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen Âge*, Paris, 1851, p. 269-296 ; L. DELISLE, « Endiguement du Cotentin au Moyen Âge », *Annuaire du département de la Manche*, 1851 ; É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie de Genêts-Tombelaine*, Paris, Perrin, 1901.

49 « liasse du xv^e siècle », p. 10, 126-128.

50 L. DELISLE, *Études sur la condition...*, *op. cit.*, p. 292-296. Pour le littoral qui nous concerne, Léopold Delisle ne relève que cinq mentions de digues ou d'endiguement, extraites du registre pitancier

ÉTAT DU LITTORAL AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Pour les XVII^e et XVIII^e siècles, l'état du trait de côte depuis Hirel jusqu'à la falaise de Champeaux peut être restitué de façon ponctuelle par des documents cartographiques et des dossiers d'enquêtes, à condition de ne pas oublier l'échelle des documents comme les intentions des auteurs (carte 2).

En 1734, le grand plan réalisé pour les états de Bretagne présente une situation et des détails sur lesquels on reviendra. En avant du cordon littoral entre le Vivier et la chapelle Sainte-Anne, s'étendent des herbus très vastes, les « grèves vertes ». Le cours du Couesnon est particulièrement remarquable et c'est ce qui retenait l'attention du cartographe : après un franc écoulement vers le nord, il fait une boucle serrée autour des buttes du Pas-au-Bœuf et des Grevettes et s'écoule vers le sud-ouest en venant battre contre la digue de Bretagne. À l'intérieur de cette boucle on compte deux villages et quelques fermes isolées au milieu de parcelles dont certaines sont limitées par des fossés et des talus plantés d'ormes ; on y cultive du froment et des pommiers ; l'élevage ne peut être évoqué qu'à partir des mentions de prés. Les paysans exploitent également des salines qui se déploient sur le pourtour de ce territoire⁵¹. La dangerosité du fleuve est indiscutable et certaines salines s'en trouvent réduites (« bien diminué par la mer »).

Depuis 1560, le Parlement de Rennes puis les états de Bretagne se sont substitués aux paroisses pour procéder aux travaux d'entretien de la digue contre les assauts de la mer et les dérives ravageuses du Couesnon qui menacent le marais intérieur⁵². Un gros dossier établi en 1699 contient une série de plans qui illustrent de façon très claire la dangerosité du fleuve en particulier au niveau du village des Quatre-Salines. Celui-ci ondule le long de la digue de Bretagne et ses points d'attaque se déplacent de six mois en six mois, labourant les herbus, s'attaquant aux « mondrins », les buttes des résidus saliniers, menaçant les villages en réduisant à néant les activités⁵³. Malgré les lacunes, les dossiers sont clairs, il n'y a pas eu construction de digue, on a seulement consolidé des structures existantes par l'augmentation des gabarits, l'extension des revêtements, l'aménagement de fascines et d'éperons en utilisant par endroits des bâtiments rendus inhabitables par le nouveau cours du Couesnon.

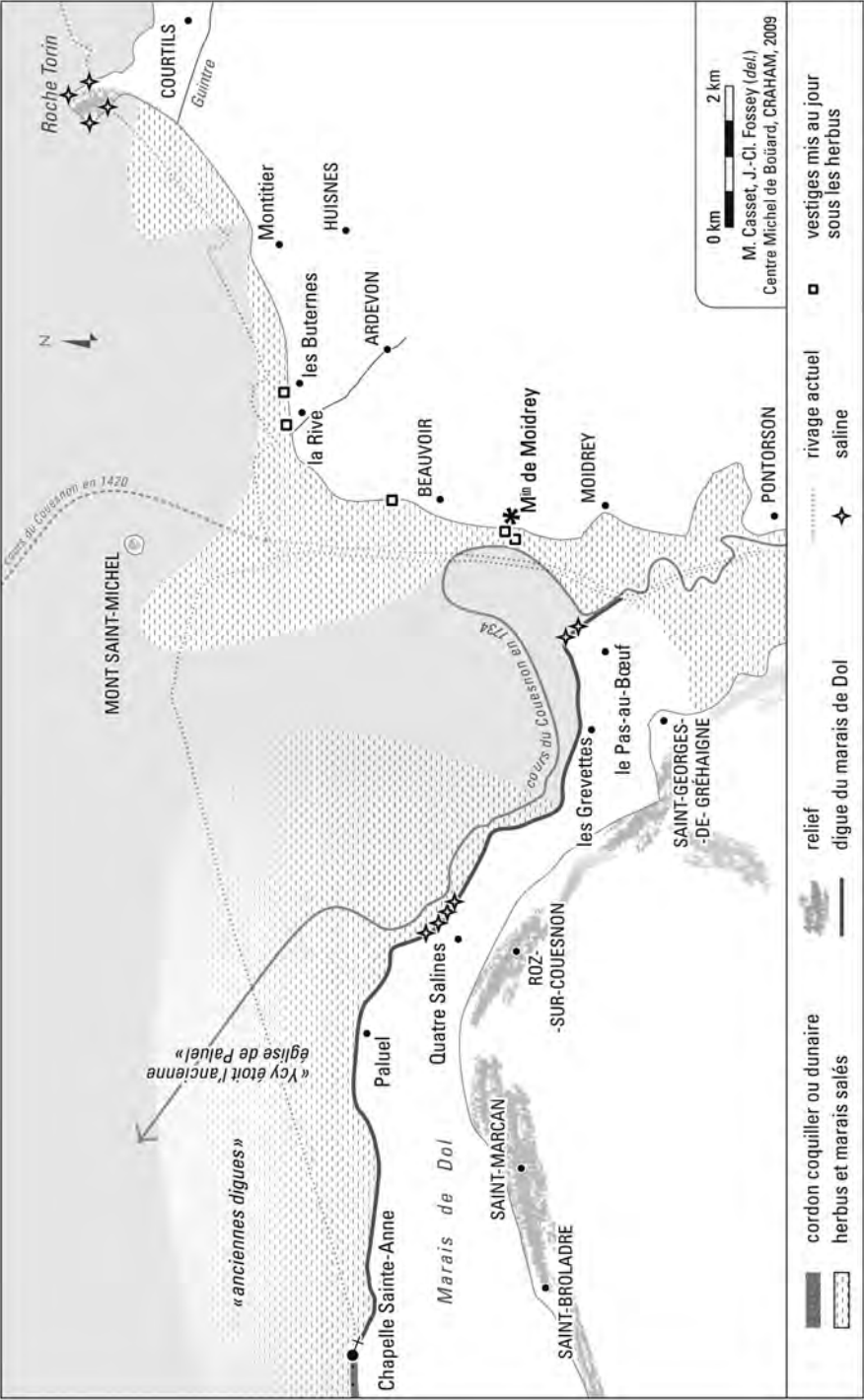
À partir de la fin du XV^e siècle, la documentation qui subsiste est certes de plus en plus abondante et il s'agit d'un phénomène bien connu, mais les infor-

du Mont Saint-Michel, manuscrit du XIV^e siècle, conservé à la bibliothèque municipale d'Avranches, ms. 34 et du censier de Beauvoir en 1239.

51 Arch. dép. Manche, 206 J 52, rentier de la seigneurie de Mont-Rouault pour le fief du Pas-au-Bœuf, paroisse de Saint-Georges-de-Gréhaigne (1778).

52 S. DUBOSQUET, *Les paroisses de l'enclave de Dol et les États dans l'aménagement rural des marais de Dol au XVII^e et XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise Rennes II, 1978.

53 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1953 (12).



Carte 2. – L'estuaire du Couesnon au XVIII^e siècle.

mations qu'elle véhicule auraient dû surprendre les historiens depuis longtemps par les ruptures que l'on y pressent, qui concernent la topographie du littoral et j'en perçois deux principales. Alors que les dossiers des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles évoqués plus haut signalent avec force les dégâts provoqués par les divagations des fleuves (Couesnon, Sée, Sélune), aucune source médiévale n'évoque jamais une quelconque dangerosité de ces fleuves qui menacerait l'équilibre des activités littorales.

Une rupture particulièrement éclairante concerne les salines. Aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, le littoral normand de la baie, depuis Genêts jusqu'au Couesnon, est littéralement ourlé de salines sans interruptions. On compte en effet, entre 204 et 225 salines entre Genêts et le Couesnon en 1765, à Genêts, Saint-Léonard, Vains, Marcey, le Val Saint-Père, Céaux et Courtils, auxquelles il faut ajouter quelques salines sur le littoral breton aux Quatre-Salines et au Pas-au-Boeuf. Cet état est en totale contradiction avec ce que la documentation médiévale laisse percevoir. En effet, entre le ^{xi}^e et le ^{xv}^e siècle, on ne discerne que des sites de production de sel très ponctuels et globalement peu nombreux. On en relève entre quatre à huit en contrebas de Dragey à l'arrière du cordon littoral à Poterel et aux Hogues⁵⁴. Quelques-unes sont signalées à Genêts au ^{xv}^e siècle, 37 autour de la pointe du Groin du sud et tenues par l'abbaye Saint-Étienne de Caen depuis le ^{xi}^e siècle. Les salines de Céaux et de Courtils autour de la pointe de la Roche-Torin sont à peine attestées aux ^{xi}^e-^{xii}^e siècles, par des donations du duc de Normandie et des seigneurs de Fougères⁵⁵ ; à Ardevon et Beauvoir à l'est du Couesnon et au Pas-au-Boeuf à l'ouest, des salines tenues par le Mont Saint-Michel sont mentionnées respectivement en 1240 et à partir de 1473⁵⁶. La saline de Verdun, dont tout le sel est donné en 1145 par Guillaume Paynel à l'abbaye de Hambye est mal localisée⁵⁷. Si le littoral médiéval de la baie n'est pas, et de loin, le centre de production salinière qu'il deviendra à l'époque moderne c'est que l'état de l'éstran, en particulier dans

54 1085-1102 : mention de quatre salines à Genêts appartenant au domaine du Mont et prises par Thomas et Radulphe de Saint-Jean, É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie...*, op. cit., p. 23.

55 En 1079-1087, Jean I^{er} de Dol-Combouurg donne la moitié de la terre de Céaux à Saint-Florent de Saumur ; en 1083-1087, Guillaume le Conquérant complète ce don, toujours à Céaux par une terre d'une charruée, deux vilains et deux salines, H. GUILLOT, « Bretagne et papauté au ^{xi}^e siècle » dans *L'Eglise de France et la papauté*, actes du colloque historique franco-allemand organisé par l'Institut historique allemand de Paris et l'École des Chartes (Paris, 1990), Sonderbrück, 1993, p. 265-286 et D. BATES, *Regesta Regum Anglo-Normannorum. The acts of William I (1066-1087)*, Oxford, Clarendon Press, 1998, n° 269 ; en 1163, Raoul de Fougères donne à l'abbaye de la Lucerne la dime de son sel de Courtils (*decimam salis mei redditu de culteileis*, M. DUBOSC, *Le cartulaire de la Lucerne*, Saint-Lô, 1878, p. 9).

56 Salines de Beauvoir mentionnées dans le censier de 1240 ; aveu et déclaration du domaine de Mont-Rouault au duc de Bretagne, 1473, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 873.

57 *Gallia Christiana*, XI, *Instrumenta*, col. 241. On trouve le toponyme Verdun à plusieurs reprises dans des communes au sud d'Avranches (Saint-Martin-des-Champs, Saint-Quentin-sur-le-Homme, Boucey, Moidrey et Vessey) qui ne sont pas près du littoral ; les données dont nous disposons permettent d'en relier certains au domaine d'une vieille famille de Verdun dans le troisième tiers du ^{xi}^e siècle, pour d'autres, il faut envisager une dépendance de la seigneurie de Fougères à Moidrey ; ce sujet mériterait d'être approfondi.

sa partie supérieure, ne permet pas l'exploitation du sable salé. La fracture est bien repérable au niveau de Vains-Saint-Léonard. Les archives médiévales du domaine ne signalent jamais que les rentes annuelles sur les salines pourraient être annulées en cas d'intempéries et de non-rentabilité⁵⁸. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les déclarations des saliniers précisent que la taxe du « selage » ou la rente en sel n'est due que « quand elle est en valeur pour faire amas suffisant pour faire sel » ou « quand la greve sera en état d'y faire amas de sablon et ne doit rien quand elle n'y est pas »⁵⁹. En 1774, sur le domaine de l'évêque d'Avranches au Gué de l'Épine, le revenu de la vente du sable salé (sablon) aux sauniers et paysans est irrégulier ; en effet « on y peut guere compter à cause du changement du lit de la rivière qui donne et ote la grève a son gré aux deux rives tour à tour d'une façon très irrégulière »⁶⁰.

Cette puissance du balayement des courants fluviaux et/ou marins ne perturbe pas seulement l'exploitation de l'estran, il déplace les limites et fait s'affronter les seigneuries littorales. On connaît bien le très long conflit qui se développa à partir de 1428, entre l'administration royale et Saint-Étienne de Caen pour sa seigneurie de Vains-Saint-Léonard, à propos du « varech » sur le littoral du domaine. Pendant trois siècles, les divagations de la Sée bousculent les accords et en 1698 une enquête en rappelle les fluctuations depuis 50 ans sur la rive nord puis sur la rive sud de l'estuaire⁶¹.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, les documents disponibles laissent percevoir des mutations majeures dans la zone estuarienne enclenchées sans doute depuis longtemps. La carte de Cassini qui simplifie notre secteur à l'extrême, en particulier le cours des rivières, détaille cependant, en avant d'Ardevon, Beauvoir et Courtils, le développement d'un très vaste schorre d'herbus en direction du nord/nord-ouest jusqu'à approcher le Mont Saint-Michel à environ 500 m.

C'est dans ce contexte qu'à partir de 1757, des projets pharaoniques de poldérisation sont proposés au roi qui en vertu du caractère maritime et public des herbus et des sols de la baie, concède, en 1769 à M. Quinette de la Hogue 2 328 ha à poldériser. Les communautés et les tenants des seigneuries littorales, le sire de Moidrey et l'abbaye du Mont Saint-Michel puis le comte d'Artois s'insurgent contre ce projet et produisent de gros dossiers qui rassemblent des preuves (actes médiévaux, cartes et plans, témoignages oraux) que ces terres n'ont pas et n'ont jamais eut un caractère maritime. En attendant les décisions

58 Censier de 1450 et compte de 1449-1464, Arch. dép. Calvados H 3692 et H 3676.

59 Déclarations des tenanciers de l'abbaye Saint-Étienne de Caen, Arch. dép. Calvados, H 3701.

60 Arch. dép. Seine-Maritime, Parlement et Affaires ecclésiastiques, liasse 23, diocèse d'Avranches.

61 Entre 1656 et 1686, la Sée coulait le long du rivage de Vains au nord de l'estuaire ; en 1686 elle est passée au sud et coule le long du rivage du Val-Saint-Père où elle a ravagé les salines ; en 1698, la Sée et la Sélune se rejoignent au Gué de l'Épine, Arch. dép. Calvados, H 3769.

de justice, chacun de son côté met en œuvre des opérations de poldérisation, au droit de Moidrey, Beauvoir et Ardevon. Vers 1800, les différents acteurs ont bien progressé et le littoral à l'est du Couesnon est ourlé d'une bande de polders dont l'étendue correspond grosso modo à celle des herbus 50 ans auparavant et qui couvre environ neuf kilomètres⁶². Ces polders encore sillonnés de criches portent déjà un habitat agricole assez développé comme il est indiqué sur le cadastre de la commune du Mont-Saint-Michel en 1814⁶³. Cet épisode nous apprend donc qu'en 30/40 ans, l'on est parvenu, avec des moyens ordinaires, les bras des hommes armés de pelles et de pioches et des charrettes, à stabiliser les herbus, les mettre en culture, construire des bâtiments d'habitation et d'exploitation, le tout à l'abri de la mer et du fleuve.

Quant au littoral, depuis la Roche-Torin jusqu'au Bec d'Andaine, le trait en est assez fermement tracé par des installations de salines. La présence de salines permet de conclure à l'absence d'herbus dans toute cette zone. En effet, un bon fonctionnement des salines nécessite que le sable soit régulièrement recouvert par la mer⁶⁴.

C'est l'endroit de signaler que ces documents rapportent des informations souvent précises sur des vestiges indiscutables de bâti qui ne sont pas seulement dans les mémoires, mais que l'on peut observer sous la surface des herbus. En 1643, un procès-verbal sur l'état de la digue de Bretagne rapporte « qu'on voyait encore soixante ans auparavant un grand village et des salines avec une chapelle à peu près sur l'emplacement où a été construite la contre-digue de Sainte-Anne » qui ont été emportés par la mer⁶⁵. Sur la carte de 1734, le cartographe indique dans les herbus en avant de la digue, l'emplacement des anciennes digues et de l'église de Paluel. Le 9 janvier 1735 une très forte tempête évacua sable et tangué, devant la digue jusqu'à découvrir des rues avec leurs ornières, des vestiges de maisons et un puits⁶⁶. Plus au sud dans la vallée

62 Arch. nat., R¹ 32, dossier du prince d'Artois contre le projet de poldérisation par Quinette de la Hogue ; ce dossier a été étudié par C. LALANNE-SILLARD, *Terre vaine, terre convoitée...*, *op. cit.*, p. 95-98.

63 Arch. dép. Manche, commune du Mont-Saint-Michel, section B, feuille 1.

64 La récolte du sel ne peut pas se faire en avant des herbus, sur la zone de l'estran recouverte à chaque marée ce qui perturberait la collecte et rendrait très difficile le transport du sable salé vers la zone de transformation. ; les sauniers mettent en exploitation la partie haute des grèves à faible pente (haute slikke ou grèves blanches), celle qui n'est recouverte par la mer qu'à partir des marées moyennes et où de ce fait les plantes pionnières se développent peu ; pour faire le sel, le saunier a besoin d'un abri pour le foyer, d'une réserve de bois et d'eau douce pour « laver » le sable salé avant l'ébullition (A. L'HOMER et C. PIQUOIS, *La Baie du Mont Saint-Michel. Les anciennes salines*, Siloë, Laval, 2002).

65 S. DUBOSQUET, *Les paroisses de l'enclave de Dol...*, *op. cit.*, p. 15.

66 Cette très forte tempête de marée de vive-eau (coefficients de 102 à 108 entre le 9 et le 11 janvier) inonda le marais de Dol, détruisit les vergers de pommiers, les moulins, les granges et les digues en plusieurs endroits. Les eaux sont restées dans le marais pendant huit mois (F. DUINE, *Histoire civile et politique de Dol...*, *op. cit.*, p. 207. Abbé MANET, *De l'état ancien et de l'état actuel de la Baie...*, *op. cit.*, p. 103) ; on a beaucoup critiqué l'abbé Manet et qualifié ses affirmations d'affabulation grotesque. Nous savons aujourd'hui, par l'archéologie sédimentaire, que les sols anciens (sols d'habitat, de voirie) recouverts

du Couesnon, en 1770, les témoins âgés (79 ans) interrogés dans le cadre d'une enquête sur les dégâts causés par la mer et le Couesnon dans le territoire de la paroisse de Roz-sur-Couesnon rapportent que des vestiges de deux villages (La Goule, Les Grésillières) sont mis à découvert lorsque le cours du Couesnon se déplace ; d'autres témoignent « qu'on leur a dit qu'il y a longtemps il y avait d'immenses terres cultivées entre le Pas-au-Bœuf et les Quatre-Salines et que le terrain a été submergé »⁶⁷. Dans les années 1780, le dossier produit par le sire de Moidrey contient les plans de vestiges bâtis mis au jour sous les herbus à une profondeur contenue entre 50 cm et 1,50 m (1,5-5 pieds). Ces vestiges de murs maçonnés ont été dégagés lors de véritables « fouilles archéologiques » et par les divagations du Couesnon puis cartographiés⁶⁸. Ils sont précisément localisés à Ardevon au niveau du hameau de la Rive, entre Moidrey et Beauvoir et au nord de Beauvoir. En 1877, après une tempête, on a vu à Genêts des « digues en pierre écroulées, des troncs d'arbres fichés en terre en avant de la ligne des habitations, attestant qu'à d'autres époques, on avait eu à se défendre contre la mer dans les mêmes conditions »⁶⁹.

La disparition-désertion de villages et de hameaux, dans quelque contexte que ce soit, est absente de nos sources documentaires et n'a « ému ni le pouvoir souverain, ni le prédicateur, ni le philosophe »⁷⁰.

L'ESSOR AGRICOLE, XI^e-XV^e SIÈCLES

Les acteurs

L'observation de la mise en valeur du littoral de la baie ne peut se passer d'une analyse de son contexte politique et féodal, d'un examen des hommes qui tiennent la côte et l'estran et des droits quasi régaliens dont ils ont été ou se sont investis (carte 1)⁷¹.

Du Bié-Jean à Saint-Benoît-des-Ondes jusqu'au Couesnon⁷², le long du double cordon littoral et du rebord oriental de la cuvette du marais de Dol,

par des couches postérieures, ici des sables et des tangles, conservent les traces en relief de la surface de circulation.

67 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 H, 287/3.

68 Le seigneur de Moidrey a engagé plus de 10 000 livres pour ces travaux (C. LALANNE-SILLARD, *Terre vaine, terre convoitée...*, op. cit., p. 79).

69 Témoignage cité dans A. L'HOMER et C. PIQUOIS, *La Baie du Mont Saint-Michel...*, op. cit., p. 153.

70 J.-M. PESEZ et E. LEROY-LADURIE, « Les villages désertés en France : vue d'ensemble », *Annales ESC*, mars-avril 1965, p. 257-290 (p. 257).

71 M. CASSET, « Droit et droits sur le littoral de la baie du Mont Saint-Michel au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles), dans V. GAZEAU et J.-M. AUGUSTIN (dir.), *Coutumes, doctrine et droit savant, actes du colloque international de Poitiers (2006)*, Poitiers, 2007, p. 89-104.

72 Je cite ici les limites nord du diocèse posées par l'enquête de 1181 (J. ALLENOU, *Enquête par tourbe ordonnée par Henri II...*, op. cit., p. 70-71).

l'évêque de Dol est le maître incontesté des herbus (*verderie*) et de tout ce qui échoue sur l'estran, épaves comme grands poissons. Le prélat tient la propriété du rivage couvert et découvert par le flot à chaque marée (*quocumque mare descendit vel ascendit*)⁷³, en particulier les verdières que découvre la mer devant Cherrueix (*omnes verderie quas mare dimittit*)⁷⁴ qui sont des herbus, des prés-salés que la mer ne couvre plus qu'exceptionnellement lors des grandes marées. Il jouit également des lieux quittés par la mer (*terra relicta a mari*)⁷⁵, qu'il faut sans doute traduire comme des terres définitivement hors d'atteinte du flot marin depuis un temps encore inscrit dans la mémoire des témoins.

La partie du littoral comprise entre Cherrueix et le Pas-au-Bœuf est tenue par le seigneur de Dol-Combours (in feodo meo, in dominico nostro de Paluel, hereditate nostra)⁷⁶, en vertu de l'avouerie du temporel de l'évêché, depuis l'installation dans la première moitié du XI^e siècle des deux fils du vicomte d'Alet Hamon I^{er} sur le siège épiscopal de Dol pour Jungenée et à Combours pour Rivallon⁷⁷. Vers 1180, Iseut de Dol seule héritière de la seigneurie de Combours épouse Hasculfe de Subligny, fils de Jean de Subligny un des grands de la cour d'Henri II duc de Normandie et roi d'Angleterre⁷⁸. Les actes en faveur de la Vieuville entre 1183 et 1200, confirmés par le seigneur de Dol-Combours et qui concernent le lieu-dit Paluel, révèlent six donateurs, vassaux et vavasseurs, *homines* et *miles* de la seigneurie de Combours : Guillaume d'Aubigné, Hervé Le Mercier, Robert Thaon, Geoffroy Farsi, Galan de Paluel, Guillaume Le Machua⁷⁹. Certains de ces hommes pourraient être d'origine normande, venus à la suite de Hasculphe de Subligny et installés sur les herbus au nord-est de la cuvette du marais de Dol. Seul Geoffroy Farsi peut être identifié dans ses origines familiales et ses réseaux d'alliances. Les Farsi, vassaux des Paynel pour leurs fiefs de Montabot et du Mesnil-Seran à l'est de Percy font partie de l'aire d'alliance des Subligny⁸⁰. En effet, au milieu du XII^e siècle, Mathilde

73 *Ibid.*, p. 72-73.

74 *Ibid.*, p. 34-35, 36-37, 42-43, 48-49, 62-63.

75 *Ibid.*, p. 70-71.

76 M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, Saint-Lô, 1878, p. 189, 193.

77 M. BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux dans le Comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XIV^e siècles)*, Rennes, PUR, 2001, p. 107, 114, 129, 141 ; A. CHEDEVILLE et N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale (XI^e-XIII^e siècles)*, Rennes, Ouest-France, 1987, p. 129, 154-155.

78 D. POWER, *The Norman Frontier in the twelfth and early thirteenth Centuries*, Cambridge, Cambridge university press, 2004, p. 137, 182, 220, 234, 401, 494 et 518.

79 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 1742-1746, I, col. 691-694, 776.

80 Un *Gaufridus Farsi*, vassal de Foulques Paynel, est signalé dans le registre des services dus par les fiefs au roi Philippe Auguste, L. DELISLE (éd.), *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1840-1904, t. XXIII, p. 608. Le patronyme *Farsi* renvoie au village actuel de Pont-Farcy entre Saint-Lô et Vire. Cette identification est confirmée par deux actes d'un *Ranulfus Farsi*, *miles*, en faveur de Montmorel. En 1222, il confirme aux moines tout ce que lui et ses hommes ont donné à l'abbaye aussi bien à Guilberville (à l'est de Pont-Farcy) qu'à Roz-sur-Couesnon, en échange de sa réception à l'abbaye quand il sera sur le point de mourir ; en 1245, le même *Ranulfus* et son fils *Ricardus* donnent toutes les dîmes qu'ils perçoivent sur les paroissiens de Guilberville (M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, op. cit., p. 206 et 120-121).

petite-fille d'Othuer de Subigny et de Lesceline, nièce de Hasculphe épouse Hugues Farsi ; Mathilde et Hugues sont les oncle et tante de Hasculphe, l'époux d'Iseut de Dol. Geoffroy Farsi serait un fils ou un neveu de Hugues. Les donations qui vont nous occuper un peu plus avant installent sur le littoral deux abbayes de fondation très récente. L'abbaye augustinienne de Montmorel est fondée vers 1160-1162 par la famille Subigny et les donations par des alliés sont un phénomène bien connu. L'abbaye de la Vieuville est une création de l'abbaye de Savigny sur des terres qui lui ont été données par un vassal de la seigneurie de Combourg, Gilduin fils Hamon en 1137⁸¹.

Plus au sud, les ducs de Bretagne dans la première moitié du XI^e siècle, cèdent une partie du rivage de l'estuaire du Couesnon à l'abbaye féminine Saint-Georges de Rennes qui y fonde le prieuré de Saint-Georges-de-Gréhaigne⁸². Dans le même temps, le duc Alain III dote l'abbaye du Mont Saint-Michel du domaine de Mont-Rouault et d'un marais que l'on peut identifier à la terre du Pas-au-Bœuf⁸³.

La rive normande de la baie est majoritairement tenue par l'abbaye du Mont Saint-Michel, qui exploite directement ses fiefs de Dragey, Genêts, Céaux, Huisnes, Ardevon et Beauvoir ; seule la terre de Moidrey est fieffée. Ces domaines, entrés dans le temporel ou restitués à partir du X^e siècle, font de l'abbaye une puissance exceptionnelle, à la fois par l'étendue spatiale concernée et par les droits exorbitants qui y sont annexés, droits d'exploitation de l'estran, possession du « varech » et contrôle des gués⁸⁴. En 1166, la disparition de la prévôté ducal de Genêts scelle les droits régaliens de l'abbaye sur le littoral de ses domaines⁸⁵.

Échappent au contrôle de la puissante abbaye, une partie du rivage de la presqu'île formée par les estuaires de la Sée et de la Sélune tenue par l'Église

81 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., col. 576.

82 Au milieu du XI^e siècle, le prieuré reçut du duc la moitié du marais voisin de l'établissement, et dans le cartulaire une note du XVII^e signale que l'autre moitié du marais a été donnée au Mont Saint-Michel ; cette note certes tardive éclaire l'entrée du Pas-au-Bœuf dans le temporel du Mont, sans doute dans le cadre de la donation de Mont-Rouault en 1030 (P. LA BIGNE-VILLENEUVE (éd.) « Cartulaire de Saint-Georges-de-Gréhaigne », op. cit., p. 255-256).

83 M. CASSET, « Montrouault, un domaine du Mont Saint-Michel dans le diocèse de Dol », Recueil d'études offert en hommage à Emmanuel Poulle président d'honneur de la Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 87, fasc. 425, 2010, p. 537-576.

84 Le droit de varech consiste en la possession par la puissance publique de tout ce qui échoue sur le rivage (bateaux et leur chargement, cétacés, certains poissons), M. CASSET, « Droit et droits sur le littoral de la baie du Mont Saint-Michel... » op. cit., p. 89-104.

85 En 1166, l'abbé Robert de Torigni obtient du prévôt ducal de Genêts qu'il se démette de ses fonctions et remette sa charge entre les mains du duc (*Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye*, L. DELISLE (éd.), 2 vol, Rouen, 1872, vol. 2, p. 282-288) ; sous l'abbatiat de Robert (1154-1186), proche du duc-roi Henri II, l'abbaye renoua avec la puissance : restauration du temporel, augmentation du nombre des religieux, prestigieuse activité intellectuelle (F. NEVEUX, « L'abbaye bénédictine à la période ducal (966-1204) », dans *Le Mont Saint-Michel. Histoire et imaginaire*, Paris, 1998, p. 30-34).

d'Avranches au Gué de l'Épine, la rive nord de l'estuaire de la Sée tenu d'est en ouest par la famille Paynel à Marcey et l'abbaye Saint-Étienne de Caen à Vains-Saint-Léonard. La topographie actuelle à l'ouest et au sud du village de Marcey laisse penser que l'on y a drainé et asséché des terres marécageuses mais la période de mise en valeur reste inconnue. Une telle mise en œuvre par une branche des Paynel n'est pas invraisemblable lorsque l'on connaît les aménagements, attestés à partir du milieu du XIII^e siècle, sur le littoral de la seigneurie de Bricqueville-sur-Mer entre Donville et Lingreville, tenue par les Paynel seigneurs de Hambye. Les aménagements qui affectent un marais isolé de la mer par un cordon dunaire sont connus par des donations à l'hôtel-Dieu de Coutances qui signalent des terres incluses à l'intérieur des digues en 1247 et des dîmes noales en 1279 et 1333⁸⁶.

Les seigneurs de Fougères qui tiennent du Mont Saint-Michel un fief à Moidrey, ont tout au long du XII^e siècle, doté l'abbaye de Savigny sur le littoral et confirmé les dons faits par leurs hommes⁸⁷. L'abbaye reçoit ainsi de Raoul II vers 1150, son marais (*marescus*) de Moidrey, l'église, une place adjacente pour y construire une grange et une portion des dîmes⁸⁸. Les Fougères tiennent également un fief riverain du littoral à Courtils dont ils ont cédé des dîmes à l'abbaye de la Lucerne et au prieuré Saint-Pierre de Rillé⁸⁹.

L'extension des herbus contre la mer

Entre 1181, dans l'enquête sur les droits des évêques de Dol et la fin du XIV^e siècle dans le censier du Mont Saint-Michel, comme dans tous les types de sources (enquête, actes de donation, comptes de gestion), les vocables *viridaria* et *prisìa* enrichis des qualificatifs « grande », « vieille », « nouvelle », « grande nouvelle » sont utilisés pour désigner des terres données ou porteuses de rentes en argent ou en nature⁹⁰. On s'accorde pour considérer qu'il s'agit des « greves vertes » des cartes et des sources écrites des XVII^e et XVIII^e siècles comme des

86 X. HALARD, « Un parcellaire en étoile dans le marais de Bricqueville sur Mer en 1247 », *Annales de Normandie*, octobre 1981, p. 289-294 ; la seigneurie de Bricqueville est tenue en fief du Mont Saint-Michel par la branche des Paynel, seigneurs de Hambye.

87 Confirmation par Henri II des donations faites à Savigny (1157), L. DELISLE et E. BERGER (éd.), *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, 1909-1920, t. II, p. 177-187.

88 Abbé DESROCHES, « Analyse des titres et chartes inédits de l'abbaye de Savigny », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XX, 1853-1855, p. 252-278 (p. 260-262).

89 M. DUBOSC, *Le cartulaire de la Luzerne*, Saint-Lô, 1878, p. 9 ; les dîmes de Courtils tenues par l'abbaye Saint-Pierre de Rillé sont attestées tardivement dans les aveux du XVIII^e siècle, A. GUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, 1880-1886, II, p. 611.

90 À Paluel, *magna nova viridaria* en 1183 et *virideria veteri* en 1196 (Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., col. 292 et 726) ; *omnes decimas novarum viridarum* en 1222 (M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, Saint-Lô, 1878, p. 189) ; deux *veteri viridaria* et cinq *nove viridarie* en 1240 à Beauvoir (L. MUSSET, « Les censiers du Mont Saint-Michel... », op. cit., p. 295) ; deux *nova prisìa* à Ardevon à la fin du XIV^e siècle (L. MUSSET, « Fragment d'un censier de l'abbaye du Mont Saint-Michel... », op. cit., p. 146-150) ; Lucien Musset considère que *prisìa* et *viridaria* sont synonymes.

herbus d'aujourd'hui. Ces énonciations sont des indicateurs pertinents d'une extension progressive des herbus, c'est-à-dire des surfaces qui ne sont plus atteintes par la mer que lors des marées de vive-eau, dans un mouvement identique à celui qui a été observé pour les 50 dernières années. Ce développement n'est pas incompatible avec une légère élévation du niveau de la mer pendant l'optimum climatique des IX^e-XIII^e siècles⁹¹. En effet, la croissance des herbus est favorisée par les dépôts sédimentaires de la lame d'eau qui les recouvre. Les verdières de l'évêque de Dol se déploient en avant du cordon dunaire, sur le littoral du diocèse, devant Cherrueix et Le Vivier⁹² ; elles ne seront jamais l'objet d'aménagements particuliers à l'exception de quelques salines attestées seulement au XVIII^e siècle. Les zones d'anthropisation sont bien identifiées, à partir des sources écrites, dans les zones basses du très vaste estuaire du Couesnon au niveau de l'actuel lieu-dit Paluel jusqu'au Pas-au-Bœuf où les herbus se développent sur le bord extérieur de la cuvette du marais de Dol, à Beauvoir et sans doute devant Moidrey. À Genêts et Ardevon, on profite sans doute d'un début de colmatage des anfractuosités du trait de côte.

Il s'agit bien de gagner des terres contre la mer et les formules dans les actes indiquent clairement une grande intimité avec le flot, en particulier au niveau de Paluel dès 1189⁹³. En 1222, les dîmes données à Montmorel portent sur les nouvelles verdières et les terres à défendre et clore contre la mer (*omnes decimas novarum viridarium et omnium terrarum que in dominico nostro de paluel site a mari defendentur et claudentur*) ; en 1230, toute la terre des verdières (*totam terram viridarium*) nouvellement donnée aux moines de Montmorel par Jean de Dol pourra être clore contre la mer (*poterunt claudere et a mari defendere inter clausum suum et mare supradictum*) ; avant 1241, les moines pourront continuer à clore entre les clos anciens et la mer (*claudere poterunt inter mare et clausuras suas*)⁹⁴. À Beauvoir en 1239-1240, la liste du censier mentionne deux nouvelles verdières vers le Mont et une dernière verdière vers Moidrey⁹⁵. Plus au sud,

91 R. PASKOFF, *L'élévation du niveau de la mer et les espaces côtiers*, Paris, Institut océanographique, 2001, p. 120 ; l'optimum climatique médiéval est bien reconnu maintenant, mais ses limites sont floues (800/900 et 1200/1300) ; les principaux auteurs signalent également des variations locales et saisonnières qui construisent un paysage climatique complexe (P. ALEXANDRE, *Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425 d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, EHESS, 1987, p. 786-808).

92 J. ALLENOU, *Enquête par tourbe ordonnée par Henri II...*, *op. cit.*, p. 48-49.

93 Il importe de s'accorder sur les vocables qui désignent les zones humides dans la zone que nous considérons : *viridaria/marescus*. J'ai tendance à penser que *marescus* pourrait désigner un marais continental d'eaux saumâtres en arrière du trait de côte à Moidrey, Ardevon et Genêts tel que le mentionnent quelques actes des XI^e-XII^e siècles : *marescus* d'Ardevon en 1066 et 1157 (cartulaire du Mont Saint-Michel, Bib. mun. Avranches, ms 210, f° 108 et 114 v) ; *marescus* de Moidrey avant 1191 (L. DELISLE et E. BERGER (éd.), *Recueil des actes de Henri II...*, p. 177-187) ; *mariscio* de Genêts en 1182, *Chronique de Robert de Torigni...*, vol. 2, p. 324-325) ; a contrario, le *marescus* donné par le duc Alain III au Mont Saint-Michel et le *marechie* voisin donné par le duc Conan II au prieuré Saint-Georges sont des marais littoraux dont la possession est attestée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

94 M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, *op. cit.*, p. 189-190, 192-193 et 198.

95 L. MUSSET, « Les censiers du Mont Saint-Michel... », *op. cit.*, p. 295-296.

dans la basse vallée du Couesnon, à Saint-Georges-de-Gréhaigne, on connaît tardivement des digues « pour sauver et garder la mer d'entrer »⁹⁶.

Modalités d'aménagements et d'exploitation

La poldérisation se fait par l'isolement progressif de grandes zones en herbus qui seraient partagées en clos (*clausum*), protégées de la mer par des digues, des fossés et des écluses qui ne sont véritablement mentionnés que tardivement⁹⁷. À Paluel avant 1183, Hervé Le Mercier a lui-même clos une terre ; à Beauvoir en 1239, l'abbé fait clore une portion de grève ; à Genêts, entre 1314 et 1334, c'est une digue de 2,5 km, depuis le Bec d'Andaine jusqu'au Mont Manet, qui isole du flot la zone basse comprise entre le cordon dunaire et le littoral ancien de Dragey et les herbus devant Genêts⁹⁸. Cette opération qui met fin aux activités des vieilles salines de Poterel, voue à l'agriculture 300 ha environ, drainés par la Claire Doves dont le tracé rectiligne démontre l'origine anthropique. Les clos sont désignés par des noms propres : Paluel/Peilloile, Belle-Isle, la Rage, Foliete au nord de la digue de Bretagne⁹⁹, les Corvées devant Genêts¹⁰⁰.

Il ne sert à rien de se lamenter sur les lacunes des sources qui nous laisseraient tout ignorer des pratiques matérielles de la mise en œuvre de la poldérisation (tracés des clôtures, lotissements, gestion et personnel au travail), alors que quelques formules laissent soupçonner des entreprises où rien n'est laissé au hasard. Il semble bien qu'à chaque étape, on procédait à une évaluation de l'état des terrains pour vérifier leur aptitude à la poldérisation puis à la mise en culture. Les donations à Montmorel entre 1230 et 1241, précisent que les verdières entre la mer et des clos déjà aménagés sont bonnes à enclore¹⁰¹. La donation à la Vieuville, en 1183, par Hasculph de Subligny de 20 acres de nouvelles verdières pour y construire une maison, une grange et des jardins laisse penser que le terrain a été jugé apte à porter de tels aménagements¹⁰². Nous savons par des travaux concernant en particulier l'assèchement des étangs

96 Ces digues sont mentionnées en 1417, lorsque les populations refusent de les réparer après qu'elles ont été détruites par la mer, H. BOURDE de la ROGERIE, « La frontière de la Bretagne et de la Normandie... », *op. cit.*, p. 339-340.

97 Dans les donations pour la Vieuville et Montmorel entre 1183 et 1240, digue (*dicis*) n'a été rencontré qu'une seule fois dans la confirmation, par Jean de Dol-Combours en 1240, d'une donation qui comprend les digues *infra clausuras terrarum preditorum canonicorum* (M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, *op. cit.*, p. 198) ; pour Saint-Georges, voir la note précédente ; pour Ardevon, Enquête de l'Échiquier de Normandie en 1469, Arch. dép. Seine-Maritime, 1 B 45 f° 230.

98 L. MUSSET, « Les censiers du Mont Saint-Michel... », *op. cit.*, p. 296 ; É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie...*, *op. cit.*, p. 36 ; devant Dragey et Genêts, l'opération juxtapose assèchement et poldérisation.

99 *Clausum de Belle Ile, clauso de la Rage, clausum de la Foliete, clausuras de Peloeile* (M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, *op. cit.*, p. 190, 193, 195, 198 et 200).

100 É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie...*, *op. cit.*, p. 126.

101 Donations par Jean de Dol (M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, *op. cit.*, n°193).

102 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, col. 691-692.

du Languedoc et du Roussillon, à la même époque, que de telles réalisations étaient confiées sur le terrain à des arpenteurs et à des spécialistes de grands travaux hydrauliques qui traçaient le réseau des canaux de drainage comme l'implantation des écluses¹⁰³. Mais dans un contexte topographique d'herbus à la surface presque parfaitement horizontale, les spécialistes ne sont sans doute pas nécessaires, comme ce fut le cas à Beauvoir, dans les années 1760-1770. On peut se demander enfin si la mesure de 20 acres ou environ (plus ou moins 16 ha) qui apparaît deux fois dans notre documentation, à Paluel et à Beauvoir, doit être mise sur le compte d'une standardisation efficace¹⁰⁴.

Une fois la clôture contre la mer édifiée, la mise en culture est rapide comme on l'a constaté à la fin du XVIII^e siècle, dans des conditions techniques globalement identiques¹⁰⁵. Les dîmes de Paluel cédées à Montmorel en 1222 proviennent de verdières défendues et closes depuis 20 ans¹⁰⁶. Ces terres désormais isolées et protégées du flot marin sont exploitées et les redevances, en particulier les dîmes, ne renseignent que partiellement sur les productions agricoles. Assurément on cultive du froment et des fèves à Paluel, de l'avoine à Ardevon, du blé et de l'orge, des légumes et des fèves et du sarrasin dans les jardins et les clos à Moidrey¹⁰⁷. L'élevage est absent des sources, mais les productions d'avoine et de fèves pourraient en être de bons indicateurs¹⁰⁸, comme le seraient au XVIII^e siècle les prés du Pas-au-Bœuf, ultimes vestiges des polders médiévaux¹⁰⁹.

103 J.-L. ABBE, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse, PUM, 2006, p. 143-147.

104 À Beauvoir en 1239-1240, une nouvelle verdière de 21 acres a été close sur l'ordre de l'abbé Richard (L. MUSSET, « Les censiers du Mont Saint-Michel... », *op. cit.*, p. 296) ; la traduction de l'acre en mesure métrique relève de la gageure et je m'en remets aux travaux anciens, non renouvelés, de H. NAVEL, « Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes : acres, vergées, perches », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, vol. XL, 1936, p. 29-183 ; acceptons pour la zone que nous considérons l'acre de 81 ares 72 et des clos de 16 à 17 ha.

105 D'après les dossiers déjà signalés, les concessions d'herbus faites par le Mont Saint-Michel aux paysans de Beauvoir, entre 1762 et 1765 couvrent environ 96 ha et sont immédiatement mises en culture (C. LALANNE-SILLARD, *Terre vaine, terre convoitée...*, *op. cit.*, p. 95-98).

106 M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, *op. cit.*, p. 189-190.

107 Copie en 1775 de l'accord établi en 1327 sur le partage des dîmes de Moidrey entre le curé, l'abbaye de Savigny et le prieuré de Saint-Georges-de-Gréhaigne, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 H 288/1. Le vocable clos (*clausum* des textes en latin) désignerait les parcelles nouvellement productrices dans les anciennes zones d'herbus. Cette mention de la culture du sarrasin serait la plus ancienne dans l'Ouest, bien antérieure à celle déjà connue dans un contexte proche : en 1460 le chapitre d'Avranches et le curé de Pontaubault s'accordent sur les dîmes du *frumentum sarracenorum* (*Livre vert* du chapitre d'Avranches, Bib. mun. Avranches, ms. 206, f^o 262-263).

108 Au XIII^e siècle, l'accélération de la culture des légumineuses à vocation fourragère en Flandre et en Angleterre est considérée comme caractéristique du développement de l'élevage et de l'engraissement du bétail à l'étable ; la culture des légumineuses, en culture intercalaire ou en rotation avec une culture épuisante (céréale) serait aussi une pratique d'amélioration des sols agricoles par la fixation de l'azote par les racines et l'enfouissement des fanes (J. BEAUROY, « Productivité agricole, légumineuses et prairies artificielles », dans F. BRUMONT (éd.), *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Actes des XXVIII^e Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, septembre 2006, Toulouse, PUM, 2008, p. 101-122).

109 Arch. dép. Manche, 206 J 52. La très grande stabilité des rentes en sel (44 ruches annuelles) entre 1473 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 873) et 1766, plaide pour une pérennité des productions.

Peuplement et habitat

Des installations complexes ont été mises en place au contact de la mer et des terres asséchées ou poldérisées, des moulins à marée en bordure des retenues d'eau de mer et d'eau fluviale, seulement suggérés par des mentions tardives à Genêts, le moulin Espaillard, et à Marcey¹¹⁰. Il faut accepter les données du XVIII^e siècle concernant les découvertes devant Moidrey, Beauvoir et Ardevon et envisager un habitat dispersé élevé sur les clos comprenant maisons et puits. L'affirmation par le sire de Moidrey que la grande maison dont il a mis au jour les vestiges sous les herbus est un manoir doit être prise avec précautions quand nous connaissons sa volonté d'argumenter contre le roi¹¹¹.

À Paluel, la poldérisation a été accompagnée par une véritable mise en place d'habitats lorsque les sols sont suffisamment stabilisés. Du gros village dégagé par la tempête de 1735, les sources écrites n'attestent que la grange et la maison des cisterciens de la Vieuville, édifiés entre 1183 et 1196, une chapelle Saint-Étienne et, par déduction, le logis du chapelain de la chapelle. Sans plus d'informations, on peut s'interroger sur les structures de l'établissement cistercien ; s'agit-il d'une grange au strict sens cistercien du terme ou bien d'un établissement plus modeste ; l'accensement de ces terres par les moines laisse envisager la dernière solution¹¹². On ignore les origines de la chapelle Saint-Étienne de Paluel, mentionnée pour la première fois en 1222 lorsque Jean de Dol en cède le service et l'entretien à Montmorel¹¹³ ; on peut seulement suggérer que l'initiative de la construction et le service cultuel relevaient directement, jusqu'à cette date, de la seigneurie de Dol-Combours.

S'il est impossible de suivre avec suffisamment de précisions les modalités de l'occupation de ces nouveaux terroirs, en particulier l'extension des structures bâties et la croissance de la population, il existe des indices clairs qu'il y eut une restructuration des territoires paroissiaux. En 1225, le site de Paluel qui est mentionné sans autre qualificatif en 1183, 1196, 1200 et 1222, est signalé comme paroisse dont le patronage et toutes les attributions sont

110 É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie...*, op. cit., p. 36 et 131 ; la topographie et l'anthropisation du rivage devant Genêts nous restent étrangères en particulier les aménagements du port attesté depuis le XI^e siècle ; à Marcey, dans l'aveu de 1606, le moulin des grèves est signalé en ruine (Arch. dép. Seine-Maritime, II B 125 f^o 324-326v).

111 Ce très long bâtiment d'environ 46 mètres de long est composé d'un grand corps de bâtiment qui comprend un escalier de pierre et sept à huit pièces. Des détails visent à l'identifier comme un manoir seigneurial : « dalle pour l'écoulement d'une laverie », un four domestique dans le contrecœur d'une cheminée.

112 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., col. 692. C'est ainsi que l'on peut interpréter la formule contenue dans la confirmation de 1183 : *Has omnes terras tradiderunt Monasterio praedicto Herveo jure hereditario tenendas sub annuo censu v solidi Andegavensis in festivitate sancti Michaelis*.

113 M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, op. cit., p. 189-190.

donnés à Montmorel en 1230¹¹⁴. Il faut en déduire que l'espace est désormais suffisamment peuplé, actif et productif pour que l'autorité ecclésiastique doive autoriser la création d'au moins une nouvelle paroisse tenue par les moines de Montmorel qui y nomment un desservant chargé des offices, des baptêmes, des inhumations dans un cimetière propre à la nouvelle paroisse. Celle-ci s'étend sur les polders au nord de la digue et pourquoi pas en partie dans le marais de Dol, constituée au détriment du territoire paroissial de Roz-sur-Couesnon dont le cœur, perché sur la falaise morte au sud de Paluel, domine la partie orientale du marais de Dol et les terres gagnées au-delà qui en auraient été partie intégrante pendant les premiers temps de la poldérisation¹¹⁵. L'importance du territoire serait confirmée par l'existence d'une mesure pour le froment propre à Paluel et mentionnée en 1264¹¹⁶. Le territoire de cette nouvelle paroisse ne forme pas, si tant est que l'on puisse aller aussi loin avec les données disponibles, une seigneurie homogène. Y cohabitent les abbayes de Montmorel et de la Vieuville, la veuve du seigneur de Châteaugiron en 1264 et d'autres, sans doute ces *milites* et *homines* mentionnés plus haut.

Si la localisation grossière des territoires poldérisés de Paluel est possible, une cartographie détaillée est difficilement réalisable avec les seules sources qui viennent d'être présentées. Il est permis cependant d'émettre des hypothèses de périodisation et de spatialisation des travaux qui semblent s'appuyer sur la digue de Bretagne. Il faut poser l'hypothèse que la digue primitive est sans doute antérieure à l'enquête de 1181 qui mentionne, par une formule certes peu claire, comme faisant partie du domaine de l'évêque de Dol, les terres comprises entre le Couesnon et au-dessous des vieilles digues jusqu'à la mer (*que sunt a coisnon et a discis veteribus inferius usque mare*)¹¹⁷. Les premiers aménagements sont sans doute d'entreprises autorisées et confiées par les évêques de Dol et les seigneurs de Dol-Combours à leurs vassaux. Il s'agissait de protéger le marais interne et les zones basses au pied de la falaise morte des entrées marines par l'est. Il est très vraisemblable que les herbues qui se sont formés en avant de la digue ont été le point de fixation de la poldérisation.

Les donations confirmées en 1183 au niveau de Paluel présentent un état déjà bien avancé de la mise en valeur (clos portant des noms, redevances en froment, sols prêts à accueillir des bâtiments) et cela ne porte pas seulement sur quelques dizaines d'hectares. En considérant les modalités de progression

114 M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, op. cit., p. 190-191 ; dans un pouillé du diocèse de Dol de la fin du XIV^e siècle, la mention du prieur de Saint-Georges-de-Gréhaigne et du recteur de Paluel, confondus dans une même redevance, pourrait laisser penser qu'un deuxième lieu de culte dédié à saint Georges existait à Paluel (A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 379).

115 En 1259, Montmorel reçoit des terres dans les paroisses de Saint-Marcen et Roz par des familles (Farsi et Apollayne) que l'on sait également possessionnées à Paluel, M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, op. cit., p. 204.

116 M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, op. cit., p. 202.

117 J. ALLENOU, *Enquête par tourbe ordonnée par...*, op. cit., p. 48-49.

des herbus au ^{XX}^e siècle, on pourrait émettre l'hypothèse que la mise en valeur a commencé au début du ^{XII}^e siècle, voire à la fin du ^{XI}^e siècle. Les grands aménagements continuent jusque dans la seconde moitié du ^{XIV}^e siècle à Ardevon. Seules les petites presqu'îles rocheuses du Mont Manet, du Grouin du Sud et de la Roche-Torin n'ont pas connu cette extension des herbus et sont restées des sites aptes à la production du sel par bouillon. Les salines de Courtils et de Céaux, à la Roche-Torin, attestées depuis le ^{XI}^e, ont sans doute continué à fonctionner.

Enfin, peut-on évaluer les superficies mises en valeur, au moins dans un ordre de grandeur cohérent. Il serait sans doute abusif d'envisager que la poldérisation médiévale en avant de la digue de Bretagne couvrait une superficie proche de celle réalisée au ^{XIX}^e siècle, aux alentours de 28 km². À partir des données récentes de la progression des herbus, 173 ha en 50 ans entre la chapelle Sainte-Anne et le Couesnon, on pourrait envisager pour les ^{XII}^e-^{XIII}^e siècles, un stock d'environ 600 à 700 ha d'herbus bons à poldériser en avant de la digue de Bretagne, entre la chapelle Sainte-Anne et le Pas-au-Bœuf et cette évaluation donnerait un territoire paroissial non négligeable¹¹⁸.

En ce qui concerne l'extension de la poldérisation à l'est du Couesnon, au pied des hauteurs de Moidrey et de Beauvoir, on pourrait envisager une bande de 175 ha. Au nord d'Ardevon, la poldérisation a pu se développer autour d'une butte (12 m d'altitude) jusqu'à la ligne de rivage encore attestée à la fin du ^{XVIII}^e siècle, à hauteur des hameaux de la Rive et des Buternes, sans doute en retrait par rapport à l'actuelle route littorale D 275. Ces hypothèses laissent ignorer le sort des marais, aujourd'hui drainés, qui se déploient à l'est vers Huisnes et Montitier et à l'ouest entre Ardevon et Beauvoir.

L'échec, ^{XV}^e - ^{XVI}^e siècles

À partir du début du ^{XV}^e siècle, les sources multiplient les mentions de graves dommages causés par des tempêtes sur le littoral de la baie et les tenanciers des terres saccagées en prennent argument pour demander l'allègement des corvées et la suspension du paiement des rentes, alors que les concessions primitives ne prévoyaient sans doute pas ce cas de figure. En 1417, les digues situées sur la paroisse de Saint-Georges-de-Gréhaigne ont été rompues par la mer¹¹⁹. En

118 La médiocrité des superficies des petites paroisses à l'est du Couesnon ne les a pas condamnées au dénuement ; les huit paroisses de Ardevon, les Pas, Céaux, Beauvoir, Huisnes, Tanis, Servon et Courtils couvrent 4 192 ha et la moyenne de 525 ha n'est pas franchement représentative des écarts qui existent, Beauvoir ne couvre que 120 ha ; F. LAMOTTE, *Huit paroisses de la baie du Mont Saint-Michel au ^{XVIII}^e siècle. Société et économie*, DES de l'université de Caen, 1967, (Arch. dép. Manche 8 J 16), p. 24-25 ; C. LALANNE-SILLARD, *Terre vaine, terre convoitée...*, *op. cit.*, p. 95.

119 Cité dans H. BOURDE de la ROGERIE, « La frontière de la Bretagne et de la Normandie... », *op. cit.*, p. 339-340.

1457, les digues, écluses et fossés d'Ardevon sont ravagés par « l'impétuosité de la mer »¹²⁰. À Genêts, les polders disparaissent au cours d'au moins deux épisodes catastrophiques. En 1463, « deux mesures » ont été « desemparees, demolies et abattues » par la mer¹²¹. En août 1492, une forte tempête, sans doute pendant les marées de vive-eau entre le 7 et le 13, a dévasté les polders devenus désormais inaptes aux cultures. Et jusqu'en 1495, les tenanciers des terres dans le quartier des Corvées refusent de payer les redevances car « par la grande affluence et surabondance de la mer qui les submergea et fondit en greve au moys d'aoust 1492 » les terres « sont tournees en ruine et decadence par l'affluence de la mer qui lors et depuis y a continuellement afflué et les a dégradées et tournees en greve »¹²². Des fragments de polders conservés devant le village subsistèrent jusqu'à leur destruction définitive en 1752 ou 1758, en même temps qu'un moulin ; le curé de Genêts, en 1770 et 1771, produit un mémoire destiné à garder le souvenir de ses droits (dîmes) sur ces terres disparues : « Et en cas que la mer se retire, comme cela est arrivé autrefois, et qu'on vienne à labourer la grève et il n'y a pas plus de 10 ans à 12 ans que la mer s'en est emparée ainsi, la dîme de toutes les salines de ce port enlevées par la mer appartiendrait au curé »¹²³.

La paroisse de Paluel, présente dans diverses listes diocésaines en 1330, à la fin du XIV^e siècle et en 1516, n'est plus signalée après cette date¹²⁴. Elle apparaît pour la dernière fois dans l'obituaire de l'abbaye de Montmorel dont les moines instaurent, en 1655, quatre messes annuelles pour les paroissiens de Paluel¹²⁵. Cette affaire tout à fait inhabituelle laisse penser que le cœur de la paroisse, l'église et le cimetière ne sont plus en état de tenir leur rôle en particulier celui du service et de la mémoire des morts, paroissiens autant que fondateurs. Il ne s'agit pas ici d'imaginer, comme cela a été le cas au XIX^e siècle, une catastrophe brutale qui aurait d'un coup fait disparaître le village et les habitats isolés en provoquant la disparition dramatique de la population, mais plutôt l'indice de l'ultime étape d'un lent processus de destruction par la mer et surtout par les divagations du Couesnon, processus qui aurait commencé dans le courant du XVI^e siècle pour s'achever au milieu du XVII^e siècle par le saccage définitif du cimetière et de l'église désormais inaccessibles pour le

120 Enquête de l'Échiquier de Normandie en 1469, Arch. dép. Seine-Maritime, 1 B 45, fol. 230.

121 É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie...*, op. cit., p. 168.

122 Enquête par le sénéchal de la baronnie en mai 1496, É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie...*, op. cit., p. 127-128 ; coefficients 90 à 114 du 7 au 10 août puis 110 à 85 du 11 au 13 août, calcul par le Service hydrographique et océanographique de la Marine, Brest, www.shom.fr.

123 Mémoire de Richard Robert, curé de Genêts en 1770 et 1771, cité par É. PIGEON, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie...*, op. cit., p. 11 et 73.

124 « Taxes imposées aux bénéficiaires de l'évêché de Dol » en 1516 (A. LONGNON, *Pouillés...*, op. cit., p. 375, 379, 382 ; A. GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, 1880-1886, I, p. 554).

125 M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, op. cit., p. 299-300, 304-305 ; sur la grande carte de 1734, on a écrit dans la zone en herbus au droit de la digue de Bretagne, « icy estoit l'ancienne église de Paluel ».

culte. Un processus lent qui se déroule sur plusieurs générations et dont les populations locales n'auraient perçu que les effets ponctuels. Il ne subsisterait alors du terroir de Paluel que ce qui existait à l'intérieur de la digue et que l'on rattache à la paroisse de Roz-sur-Couesnon. Au ^{xvii}^e siècle, la copie par les moines de Montmorel de l'acte donné par Jean de Dol en 1241 qui leur rétrocède les redevances en froment et en argent qu'ils devaient pour leurs biens à Paluel est sans doute l'indice qu'il existe encore un territoire soumis à ces redevances¹²⁶.

Propositions sur le contexte de la baie

La poldérisation progressive de la zone estuarienne de la baie et de la basse vallée du Couesnon entre la fin du ^{xi}^e et le ^{xv}^e siècle est absente des analyses sédimentologiques déjà citées et je ne peux que poser un certain nombre d'observations et de questions.

Ces formidables aménagements, échelonnés sur 250 à 300 ans sur des superficies qu'il serait présomptueux de vouloir donner avec précision, n'ont été possibles que dans un contexte météorologique, maritime et fluvial paisible où les spécialistes parleraient d'aléa climatique faible : les fleuves sont calmes, les tempêtes rares et ce n'est pas la mer qui, quoi qu'en disent nos témoins, est la plus destructrice, ce sont les divagations des fleuves¹²⁷. Il n'existe pour le Moyen Âge qu'une seule mention d'un déplacement du cours du Couesnon lorsque, en 1420, il passe pendant plusieurs semaines entre le Mont et Tombelaine¹²⁸. Je propose donc d'envisager pour le Couesnon, la Sée et la Sélune un cours estuarien rapide, s'écoulant de façon plus ou moins rectiligne dans une baie dont le niveau sédimentaire plus bas qu'aujourd'hui d'1,50 à 2 mètres permettait cet écoulement et le moine bien renseigné sur la topographie de la baie, qui rédigea la *Revelatio* au début du ^{ix}^e siècle, n'aurait peut-être pas manqué d'en signaler les divagations désastreuses. Force a été également de constater l'absence de véritables catastrophes climatiques et fluviales. La désastreuse tempête (*multos peremit*) de 1244 qui a envahi (*exundans*) les terres entre la Normandie et la

126 M. DUBOSC, *Le cartulaire de Montmorel*, op. cit., p. 199.

127 Il faut certes se défier d'appliquer à une région les observations qui ont été faites ailleurs, on peut cependant rappeler les références au « calme hydrologique » qu'a connu le delta du Lez entre le ^{xiii}^e et le ^{xiv}^e siècle, à « l'aléa hydrologique faible » du Val d'Orléans aux ^{xii}^e-^{xiv}^e siècles (P. BLANCHEMANCHE, « La gestion sociale des eaux dans le delta du Lez (Hérault) du ^{xii}^e au ^{xix}^e siècle », dans C. BECK, Y. LUGINBUHL et T. MUXART (dir.), *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Paris, Quae, 2006, p. 21-36 ; G. PICHARD, « Entre société, érosion et climat, les crises des basses plaines côtières en Provence, fin ^{xvi}^e-^{xviii}^e siècles », dans C. BECK, Y. LUGINBUHL et T. MUXART (dir.), *Temps et espaces des crises...*, op. cit., p. 157-174 ; C. CASTANET, « Les digues de la Loire en val d'Orléans dans la gestion des risques d'origine fluviale au Moyen Âge et à l'époque moderne », dans J. BURNOUF et alii, *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 93-94).

128 S. LUCE, *Chronique du Mont Saint-Michel, suivie de diverses pièces relatives au Mont Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise*, Paris, 1879 et 1883, vol 2, p. 22.

Bretagne et rapportée par le chroniqueur Géraud de Frachet, n'est sans doute qu'un épisode isolé ou bien particulièrement remarquable¹²⁹.

Malgré la documentation indigente, on peut cerner les facteurs conjugués qui ont mené au recul implacable de la poldérisation médiévale dans la baie du Mont Saint-Michel. Dès le ^{xv}^e siècle, les ondes de tempête ont attaqué les digues, fossés et écluses peu ou mal entretenues par une population affaiblie et très diminuée par un siècle de violences où peste et guerres se sont dramatiquement conjuguées. Le littoral de la baie et son arrière-pays ont été lourdement occupés par les troupes anglaises qui assiégeaient le Mont entre 1418 et 1423 ; les populations ont subi, en 1449, le passage de l'armée bretonne menée par Arthur de Richemont en route pour la reconquête de la Normandie ; après 1450, les vicomtes de Pontorson s'illustrèrent par leurs exactions économiques et fiscales sur les populations ; à la fin du ^{xv}^e siècle, les populations des paroisses littorales de l'évêché de Dol sont exemptes du paiement des impôts directs¹³⁰. Le refus d'entretien sous-entend peut-être que l'effort collectif est devenu trop lourd, disproportionné par rapport à la rentabilité.

Il faut également envisager, qu'après avoir régulièrement coulé vers le nord/nord-ouest, le cours estuarien du Couesnon bascule vers l'ouest en produisant des méandres ravageurs jusqu'à atteindre les digues des polders de Paluel en particulier, de la même façon que la Sée et la Sélune dans leur cours estuarien contre les polders d'Ardevon.

Ces mutations, dont on perçoit les premiers effets au ^{xv}^e siècle, qui prennent véritablement forme sans doute au ^{xvi}^e siècle, imposent une double lecture historique et sédimentologique des faits antérieurs, à effet retard, qui ont affecté les fleuves en amont et dont les temps de réponse mériteraient d'être évalués pour la zone qui nous concerne. L'encombrement progressif du lit mineur par des atterrissements sédimentaires issus de la déforestation des bassins versants provoque lentement une réduction de la pente d'écoulement et un ralentissement du flux ; sans compter avec les innombrables aménagements au contact des berges, de moulins, d'étangs, de viviers, de pêcheries fixes et la construction de ponts de pierre aux fortes piles maçonnées. Le début du Petit Âge glaciaire au ^{xiv}^e siècle est marqué par des pluies plus abondantes qui ne peuvent qu'accentuer l'activité hydro-sédimentaire des fleuves qui déposent

129 G. de FRACHET, *Chronique universelle*, M. GUIGNAUT et M. de WAILLY (éd.), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. 21, Paris, 1855, p. 1-70 (p. 2) ; il ne s'agit pas de nier l'existence de tempêtes antérieures, aux ^{xiii}^e-^{xiv}^e siècles, que Léopold Delisle a recensées dans nombre de chroniques (L. DELISLE, *Études sur la condition...*, *op. cit.*, p. 636-646) ; il n'est pas raisonnable de conclure qu'elles auraient systématiquement affecté le littoral de la baie ; nous verrons en outre qu'au ^{xv}^e siècle, le contexte démographique est déterminant.

130 R. CINTRÉ, « Les divagations du Couesnon et la contestation franco-bretonne à la fin du Moyen Âge », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 341, 1989, p. 301-316 ; l'absence de sources, en particulier de comptes de fouage qui permettraient des comptages de la population des paroisses à l'est du Couesnon sur la longue durée, n'autorise pas autre chose qu'un indicateur global.

dans la baie des quantités de sédiments jamais atteintes et ces interactions ont été décrites pour les sites du delta du Lez (Hérault). Des observations identiques ont été rapportées à propos de l'accélération de l'activité érosive conduisant à une accumulation alluvionnaire massive dans les embouchures fluviales, les étangs et dépressions fermés de Provence, au cours du Moyen Âge ou au début des Temps Modernes¹³¹.

L'altitude de la baie aurait alors atteint un niveau critique de sédimentation qui expliquerait le nouveau cours des fleuves. Il me semble que les études récentes signalées plus haut n'ont pas pris en compte, dans les considérations sur le niveau marin local, les phénomènes de basculement tectonique du socle armoricain autour du golfe normano-breton, révélés par les tremblements de terre que les chroniques signalent de façon plus ou moins régulière¹³².

Les observations qui précèdent révèlent les formidables travaux que les hommes du Moyen Âge ont été capables de mener dans des conditions certes difficiles mais non insurmontables, travaux qui n'ont rien d'original et qui s'insèrent dans le vaste mouvement de conquête de terres arables, en particulier les zones humides qu'elles soient continentales ou littorales. Le contexte très particulier de la baie et de son évolution comme les lacunes des sources ne permettent pas d'aller plus loin dans les conclusions. Des analyses de sédiments des sols et du sous-sol pourraient fournir des indications supplémentaires, à moins que les perturbations qui ont largement alimenté cet exposé n'aient rendu la lecture inopérante. Il conviendrait également d'approfondir la recherche sur les marais intérieurs pour lesquels on soupçonne une mise en valeur au Moyen Âge reprise à la fin du XVIII^e siècle.

Résumé

Des paysans contre la mer. Poldérisation et drainages des terres humides sur le littoral de la baie du Mont Saint-Michel au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles). – La confrontation des études actuelles sur l'évolution de la baie du Mont Saint-Michel avec les

131 Voir la note 127.

132 N'ont été relevés ici que ceux dont on est assuré qu'ils ont affecté la zone qui nous concerne en 1091, 1112, 1155, 1168, 1182, 1287, 1584, 1614, 1617, 1619 et 1640 (Dom T. LEROY, *Les curieuses recherches du Mont Saint-Michel*, E. de BEAUREPAIRE (éd.), *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XXIX, 1875, p. 334, 571, 594, 690 et site officiel du BRGM, EDF et IRSN, Sismicité de la France, <http://www.sisfrance.net>)

sources modernes, en particulier les cartes, permet un travail régressif qui alimente la compréhension des rares sources médiévales (XII^e-XV^e siècles) qui laissent percevoir la mise en valeur du littoral de la baie dans sa partie sud-est et est. Sous l'autorité de grands seigneurs laïcs (Dol-Combours) et ecclésiastiques (abbayes de la Vieuville, de Montmorel, du Mont Saint-Michel) et dans un contexte fluvial et maritime relativement paisible, des centaines d'hectares d'herbus ont été isolés du flot marin, poldérisés et dédiés à l'agriculture sur des territoires suffisamment vastes pour y créer au moins une paroisse à l'ouest du Couesnon (Paluel). À partir du XV^e siècle, la déprise démographique aggravée sur le long terme par de progressives mutations environnementales (rehaussement du niveau sédimentaire de la baie, divagations des fleuves) conduit à la destruction de ces territoires qui retournent à leur état maritime (herbus, salines) avant les grands travaux du XIX^e siècle.

Mots clés : Baie du Mont Saint-Michel, polders, Moyen Âge, Couesnon

Abstract

Peasants against the sea. Polders and reclaimed land in the bay of Mont-Saint-Michel (11th-15th centuries). – By comparing recent studies with early-modern sources (and especially maps), regressive analysis throws new light on the rare medieval documents (dating from the twelfth to the fifteenth centuries) that describe how the south-east and eastern regions of the bay were rendered productive. Under the direction of lay (Dol-Combours) and ecclesiastical (abbays of Vieuville, Montmorel and Mont Saint-Michel) lords, hundreds of hectares were reclaimed and transformed into agricultural land during a relatively peaceful era. These lands were important enough for the creation of a new parish (Paluel) to the west of the Couesnon river. Beginning in the fifteenth century, demographic decline and ecological changes (silting up of the bay, changes in the river beds) progressively destroyed these lands which recovered their semi-maritime vocation of pastures and salt-marshes until the nineteenth century.

Key words : Bay of the Mont Saint-Michel, polders, Middle Ages, Couesnon, environment.